

添付資料

1. 協議議事録

PROCES-VERBAL

**ETUDE PREPARATOIRE (PRELIMINAIRE) SUR
LE PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
EN MILIEU RURAL ET SEMI-URBAIN
DANS LES REGIONS MARITIME, PLATEAUX ET SAVANES
EN REPUBLIQUE TOGOLAISE**

En réponse à la requête introduite par le Gouvernement de la République Togolaise (ci-après désignée « le Togo »), le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude préparatoire (préliminaire) sur le Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural et Semi Urbain dans les Régions Maritime, Plateaux et Savanes (ci-après désigné « le Projet ») et a confié l'exécution de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA »).

La JICA a envoyé au Togo une Mission d'étude préliminaire dirigée par Dr. YOSHIDA Katsuhito, Visiting Senior Advisor, JICA Tokyo (ci-après désignée « la Mission »), et le séjour de la Mission au Togo est prévu du 26 octobre au 25 novembre 2009.

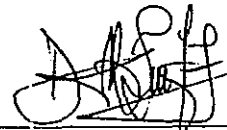
La Mission a eu une série de discussions avec les autorités togolaises concernées, et a effectué des visites de terrain dans la zone ciblée du Projet.

Au terme des discussions et de l'étude sur le terrain, les deux parties ont convenu des principaux éléments indiqués dans le document annexé au présent procès-verbal.

Fait à Lomé, le 05 novembre 2009



Dr. YOSHIDA Katsuhito
Chef de Mission,
Mission d'étude préparatoire (préliminaire),
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)



M. DIABAKTE Kounadi
Directeur de Cabinet,
Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et
de l'Hydraulique Villageoise,
République Togolaise



M. EDJEOU Essohanam
Directeur de Cabinet,
Ministère de la Coopération, du
Développement et de l'Aménagement du
Territoire
République Togolaise

APPENDICE

1. Objectif du Projet

Le Projet a pour objectif d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations défavorisées par l'approvisionnement en eau potable à travers la fourniture et la réparation des équipements de forages ainsi que la construction et la réhabilitation des installations des forages.

2. Zone cible du Projet

La zone d'étude du Projet est la Région Maritime, Plateaux et Savanes. La carte de la zone du Projet est jointe en Annexe 1.

3. Organe responsable et d'exécution du Projet

L'organe responsable est le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise, créé en mai 2009 en le séparant du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau. L'organe d'exécution du Projet sera la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement. L'organigramme de l'organe responsable et d'exécution est joint en Annexe 2.

4. Contenu du Projet

Au terme des discussions, le contenu final de la requête de la partie togolaise est indiqué en Annexe 3 A. La JICA examinera la pertinence dudit contenu, et rendra compte des résultats de l'étude au Gouvernement du Japon.

5. Système de l'aide financière non-remboursable du Japon

5-1 La partie togolaise a pris connaissance le système de la coopération financière non-remboursable du Japon, expliqué par la Mission et mentionné en Annexes 4 et 5.

5-2 La partie togolaise s'est engagée à prendre les mesures nécessaires indiquées en Annexe 6 pour l'exécution du Projet dans de bonnes conditions au cas où le Projet serait exécuté dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon.

5-3 Si d'autres charges s'avèrent nécessaires suite à l'étude, la JICA en informera la partie togolaise.

6. Suite de la présente étude

6-1 Les trois membres consultants de la Mission, chargés respectivement du

développement des eaux souterraines / hydrogéologie du plan des équipements relatifs au forage et du plan de gestion/entretien / considération environnementale et sociale poursuivront l'étude jusqu'au 25 novembre 2009 avec l'appui d'un interprète.

6-2 Suite à l'étude, si l'exécution du Projet dans le cadre de la coopération financière non-remboursable est jugée pertinente par le gouvernement du Japon, la JICA enverrait une autre équipe d'étude préparatoire pour l'avant-projet sommaire du Projet.

6-3 La Mission a expliqué que l'exécution de l'étude préparatoire ne garantit d'aucune manière l'exécution du Projet.

7. Autres points

7-1 Positionnement du Projet

La Mission confirme que la partie togolaise est en train de mettre en œuvre « les Programmes Nationaux de Développement » en vue d'atteindre les objectifs du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et que l'amélioration du secteur eau et assainissement est positionné comme un des objectifs les plus importants. Les deux parties affirment que le Projet s'inscrit entièrement dans ces Programmes.

7-2 Délimitation du contenu du Projet

La partie togolaise a fortement demandé la construction, la réhabilitation des installations et la fourniture des matériels de forage même si l'ampleur de la requête ait été diminuée, vu que la construction des forages pour atteindre l'objectif de la réduction de la pauvreté s'avère nécessaire et urgente.

Pour cette demande, la Mission a expliqué que le contenu du Projet sera délimité sur la base des résultats de l'étude préparatoire vu que l'envergure du Projet est excessive et qu'en principe, la construction des installations et la fourniture des matériels de forage ne se feront pas en même temps. La partie togolaise a compris cette orientation de la partie japonaise.

En ce qui concerne la fourniture de nouvelles foreuses et la réhabilitation des foreuses existantes, la Mission a expliqué que la pertinence de les fournir serait examinée en tenant compte du plan de développement de l'eau souterraine, budget, ressources humaines, la compétence techniques, etc. de la partie togolaise. La partie togolaise l'a accepté.

Par ailleurs, les deux parties ont convenu que la réhabilitation des forages existants serait examinée en délimitant des forages réalisés par les projets japonais.

La partie togolaise a demandé la construction du bâtiment de la Direction Générale de

l'Eau et de l'Assainissement à la Mission qui a expliqué que ce ne serait pas réalisable dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon.

7-3 Région et villages ciblés du Projet

Les deux parties ont convenu que la zone du Projet serait limitée à une région vu l'envergure excessive du Projet, la difficulté de gestion des chantiers dispersés dans les régions de la requête par l'entreprise d'exécution. La partie togolaise a présenté l'ordre de priorité des régions comme indiqué dans l'Annexe 3A. La Mission a expliqué que la région faisant l'objet du Projet serait sélectionnée finalement en tenant compte des résultats de l'étude. La partie togolaise l'a accepté. Et, la partie togolaise a présenté à la Mission une liste de villages ciblés de l'étude du Projet indiquée en Annexe 3B.

7-4 Sélection des villages ciblés du Projet

La Mission a expliqué que les villages ciblés du Projet seront déterminés par les résultats d'un examen technique et socio-économique de l'étude préparatoire pour l'avant-projet sommaire et que la sélection des villages ciblés dans l'étude préparatoire pour l'avant-projet prendrait en compte les critères de sélection suivants :

- Prévalence des maladies hydriques
- Demande en eau (population)
- Installations hydrauliques existantes
- Conditions hydrogéologiques
- Qualité de l'eau
- Absence d'un chevauchement avec d'autres bailleurs de fonds
- Capacité d'organisation du Comité de gestion de l'eau
- Engagement de paiement des contributions de gestion/entretien par les villageois
- Consensus des villageois pour assurer eux-mêmes la maintenance des installations hydrauliques à construire.
- Accès au site
- Situation de sécurité des alentours du site

La Mission a demandé à la partie togolaise de ne prendre aucun engagement sur la construction des forages lors de l'explication devant les populations villageoises. La partie togolaise l'a accepté.

7-5 Types d'installations hydrauliques

La Mission a expliqué que les types d'installations hydrauliques du Projet seraient

déterminés en tenant compte de l'état des installations hydrauliques existantes, des besoins des populations bénéficiaires à l'année cible, des conditions hydrogéologiques, des capacités d'exploitation et de gestion/entretien, système d'approvisionnement en pièce de rechange, etc. La partie togolaise l'a accepté.

Et, en ce qui concerne les équipements solaires, La Mission a expliqué que son introduction serait examinée après avoir confirmé l'expérience d'utilisation par la partie togolaise, la situation actuelle de la maintenance des équipements existants, et le système d'approvisionnement en pièce de rechange. La partie togolaise l'a accepté.

7-6 Accompagnement pour l'étude

La Mission a demandé l'accompagnement pour l'étude par le personnel de la Direction Générale et de l'Eau et de l'Assainissement et les Directions Régionales et de l'Eau et de l'Assainissement. La partie togolaise l'a accepté. Et, les deux parties ont convenu de l'accompagnement de la gendarmerie pour la sécurité de la Mission.

7-7 Dispositions à prendre par la partie togolaise

La Mission a demandé à la partie togolaise de prendre les dispositions nécessaires suivantes pour assurer l'exécution de l'étude et du Projet dans de bonnes conditions. La partie togolaise l'a accepté.

A. Au cours de l'étude :

- (1) Fournir à l'équipe d'étude les données, informations et documents nécessaires à l'étude, autant qu'ils soient adéquats et disponibles ;
- (2) Assister l'équipe d'étude pour lui permettre de collecter les données et informations disponibles et appropriés de la part des différents services concernés du Togo ;
- (3) Elaborer une réponse au questionnaire établi par l'équipe d'étude et la lui soumettre sous forme écrite ;
- (4) Prendre les rendez-vous en faveur de l'équipe d'étude auprès des organismes concernés qu'elle veut visiter, pour lui permettre d'avoir un entretien ;
- (5) Faciliter le déplacement de l'équipe d'étude aux lieux de l'étude sur le terrain et à d'autres localités en rapport avec l'étude ;
- (6) Obtenir l'autorisation d'emporter du Togo au Japon les données, informations, cartes, documents, nécessaires à l'étude et dont l'exportation nécessite l'autorisation du gouvernement du Togo, pour faciliter la rédaction du rapport ;

B. Au cours du Projet :

- (1) Prendre les dispositions nécessaires pour que toute la procédure soit accomplie

promptement concernant le débarquement des produits au port et/ou à l'aéroport, procédure d'exonération lors de leur dédouanement et leur transport à l'intérieur du pays ;

- (2) Exonérer les opérateurs japonais des droits de douane et d'autres charges imposées sur les produits et services effectués en vertu des contrats conclus ;
- (3) Affecter le budget et le personnel nécessaires à l'exécution du Projet au sein de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise ;

C. Au cours de l'étude et du Projet :

- (1) Fournir constamment les informations sur la sécurité dans les zones ciblées pour assurer la sécurité des membres de l'équipe d'étude, employés du contractant, etc., et prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité en cas de détérioration de la situation sécuritaire, en plus de la fourniture prompte d'informations ;
- (2) Assister les membres de l'équipe d'étude et opérateurs japonais, au cas où ils tomberaient malades et/ou sont blessés, pour qu'ils puissent avoir les soins dans des établissements médicaux équipés de manière correcte, et collaborer pour le transfert d'urgence aux établissements cités en haut au cas où les malades ou blessés se trouvent dans une zone enclavée.

Annexe 1 Carte d'emplacement des sites du Projet

Annexe 2 Organigramme

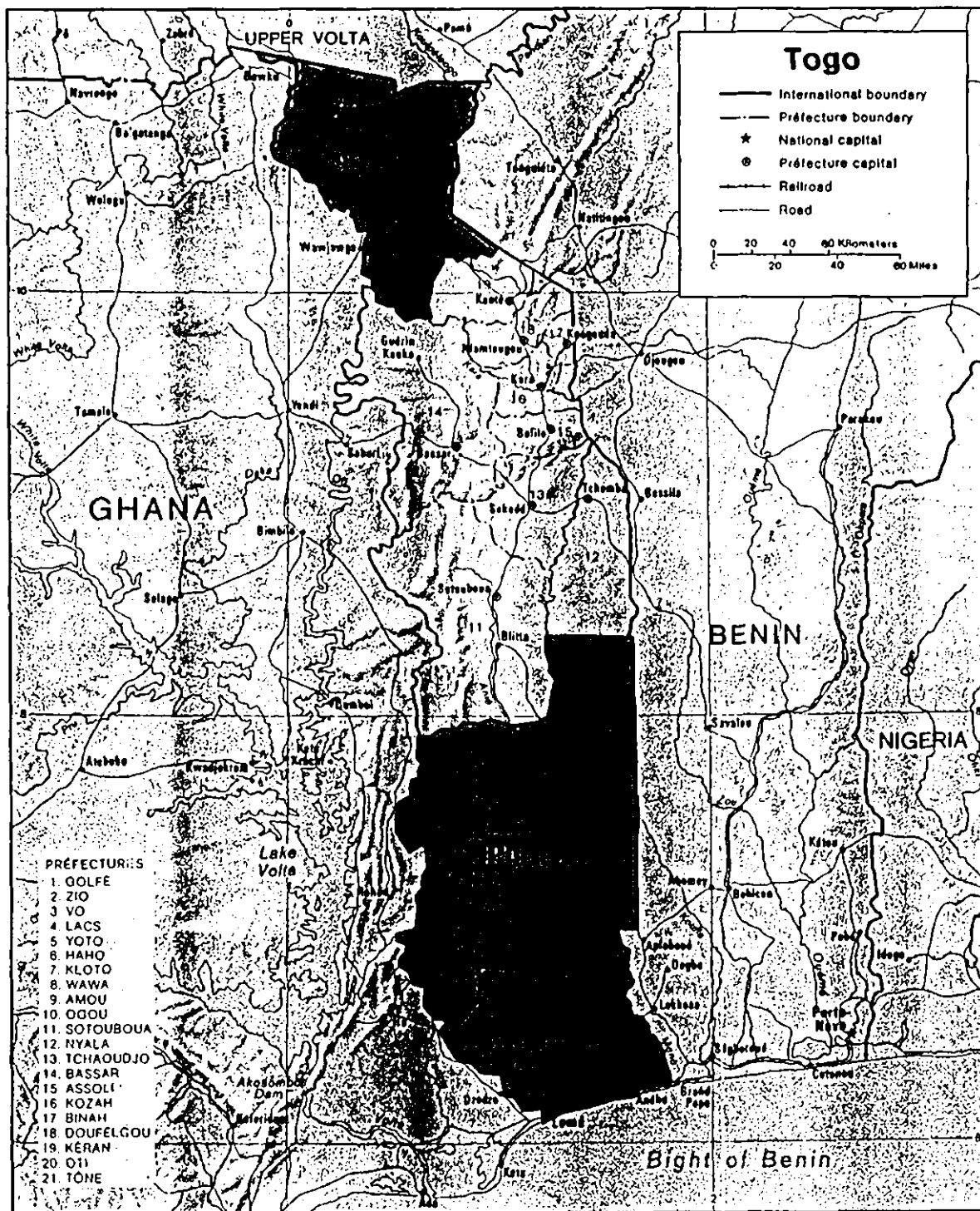
Annexe 3 Contenu de la requête

Annexe 4 Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

Annexe 5 Schéma du déroulement des projets de coopération financière non-remboursable

Annexe 6 Principales dispositions à prendre par les deux gouvernements

Carte d'emplacement des sites

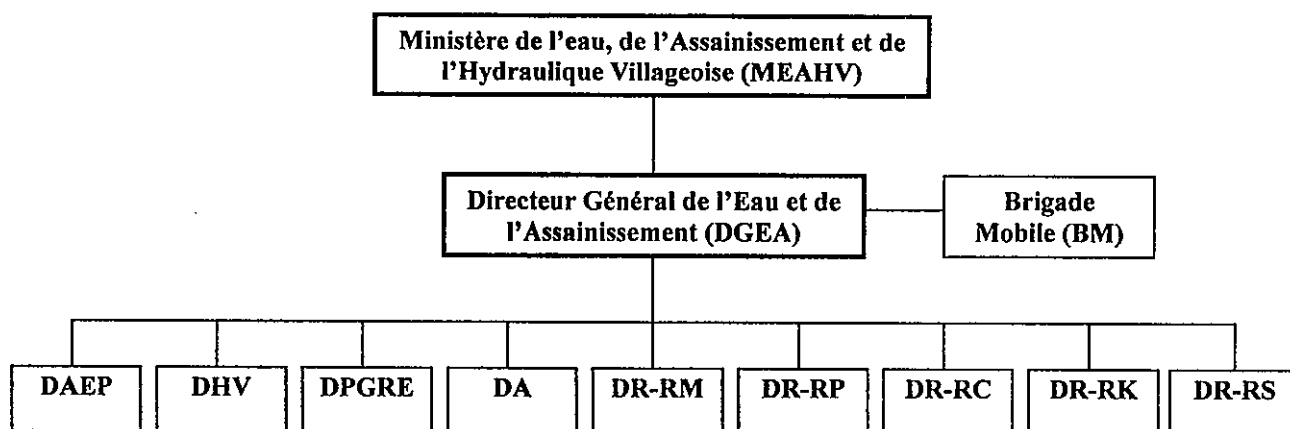


Base 505325 (A01008) 4-83



Régions faisant l'objet du Projet

Organigramme



DA : Direction de l'Assainissement

DAEP : Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable

DPGRE : Direction de la Planification et de la Gestion des Ressources en Eau,

DHV : Direction de l'Hydraulique Villageoise

DR-RM : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise –Région Maritime

DR-RP : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise –Région des Plateaux

DR-RC : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise –Région Centrale

DR-RK : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise –Région de la Kara

DR-RS : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise –Région des Savane

Organigramme de la DGEA

Contenu de la requête

1. Régions faisant l'objet du Projet par priorité

Région des Savanes (priorité 1)

Région des Plateaux (priorité 2)

Région Maritime (priorité 3)

2. La Requête initiale

(1) Construction

- Construction de 300 forages équipés de pompes à motricité humaine
- Réparation de 150 forages existants équipés de pompes à motricité humaine
- Construction de 30 systèmes de mini-AEP équipés des panneaux solaires

(2) Fourniture

- Fourniture de 2 nouveaux ateliers complets de forages
- Fourniture de 2 jeux de matériels relatifs au foreuse
- Réparation des 3 anciens ateliers de forages
- Fourniture du matériel scientifique (matériel pour l'étude géophysique, sondeuse, etc.)
- Fourniture des 17 véhicules d'accompagnement (Camion citerne à eau, camion citerne à gas-oil, etc. y compris camion porteur)

3. Requête après discussions

(1) Construction

- Construction d'au moins 100 forages équipés de pompes à motricité humaine
- Réparation d'au moins 50 forages existants équipés de pompes à motricité humaine
- Construction d'au moins 10 systèmes de mini-AEP équipés des panneaux solaires

(2) Fourniture

- Fourniture de 2 nouveaux ateliers complets de forages
- Fourniture de 2 jeux de matériels relatifs au foreuse
- Réparation des 3 anciens ateliers de forages
- Fourniture du matériel scientifique (matériel pour l'étude géophysique, sondeuse, etc.)
- Fourniture des 17 véhicules d'accompagnement (Camion citerne à eau, camion citerne à gas-oil, etc. y compris camion porteur)

(3) Appui technique à la gestion, à l'exploitation et à la maintenance des ouvrages

Annexe 3B

3. Liste des villages faisant l'objet de la requête

(1) Construction de forages équipés de pompes à motricité humaine

REGION DES MARITIME

	Préfecture	Canton	Village	Localités	Type localité	Pop. 2008
1	Ave	Akepe	Attidjin		V	651
2	Ave	Akepe	Attidjin	Taveme	F	450
3	Ave	Assahoun	Mekoviade		V	463
4	Ave	Assahoun	Ando Adekpui		V	464
5	Ave	Assahoun	Atti-Wotsinou		V	785
6	Ave	Assahoun	Tagba		V	855
7	Ave	Assahoun	Atti-Toyo		V	264
8	Ave	Badja	Badza Avedzi		ND	424
9	Ave	Badja	Amados Kondji		ND	318
10	Ave	Noepe	Atsakpo		V	345
11	Ave	Tovegan	Segbedzi Kope		V	530
12	Ave	Tovegan	Assi Kope		ND	265
13	Ave	Tovegan	Agotime Takpla		V	292
14	Ave	Tovegan	Have		V	318
15	Ave	Tovegan	Agbadzi		V	515
16	Ave	Tovegan	Koudassi-Gbogame		V	539
17	Ave	Zolo	Vodome		V	303
18	Ave	Zolo	Vodome		V	686
19	Ave	Zolo	Edji		V	850
20	Golfe	Aflao-Sagbado	Lankouvi		V	742
21	Golfe	Aflao-Sagbado	Kleme Agokpanou		V	774
22	Golfe	Aflao-Sagbado	Zanvi		ND	530
23	Golfe	Baguida	Boboloe		V	764
24	Golfe	Baguida	Doevi Kope		V	808
25	Golfe	Legbassito	Avinato		V	368
26	Golfe	Sanguera	Agbleliko		V	707
27	Golfe	Sanguera	Dagbessito Ahianmadi		ND	750
28	Golfe	Sanguera	Dekpo		V	850
29	Golfe	Togble Kope	Alinka Nyiveme		V	424
30	Golfe	Togble Kope	Avou Kope		V	300
31	Lacs	Agbodrafo	Dague		V	706
32	Lacs	Aklakou	Aklakou	Gbogbo Kondji	F	430
33	Lacs	Aklakou	Hetchavi	Amekoudji Kondji	F	599
34	Lacs	Anfoin	Amaha Kope		ND	522
35	Lacs	Anfoin	Melly Dome		V	522
36	Lacs	Anfoin	Agbodji Kope		ND	536
37	Lacs	Anfoin	Melly Djigbe	Koevidjin Kome	F	584
38	Lacs	Anfoin	Tokpo	Zogbedji Kope	F	608
39	Lacs	Fiata	Fiata	Peda Home	F	349
40	Lacs	Fiata	Fiata	Akossou Home	F	353
41	Lacs	Glidji	Zowlagan	Amedjone Eku	H	331
42	Lacs	Hompou	Hompou		CC	582
43	s/p Afagnan	Affagnan	Afagnan Gbleta Madeome	Gninoume Assigbe	H	615
44	s/p Afagnan	Affagnan	Afagnan Gbleta Kpoteme	Gninoume Atsadome	H	801
45	Vo	Akoumape	Adedi Kope		ND	450
46	Vo	Akoumape	Batekpo		ND	530
47	Vo	Akoumape	Akoumape-Atsanve	Atitoedome	F	575
48	Vo	Akoumape	Akoumape-Assiko	Nyita-Djidodome	F	604
49	Vo	Akoumape	Sadayame		V	864

50	Vo	Akoumape	Asso-Atsanve		ND	265
51	Vo	Dagbati	Vo Attive	Agokponou	H	731
52	Vo	Dagbati	Vo Attive	Agbozo Kpedji	H	843
53	Vo	Dagbati	Vo Attive	Woulame	H	847
54	Vo	Dagbati	Vo Attive	Weta	H	406
55	Vo	Dzrekpon	Tometi Anyigbé		F	250
56	Vo	Dzrekpon	Dzrekpo Koutivime		V	468
57	Vo	Dzrekpon	Kpéléhleme		H	340
58	Vo	Dzrekpon	Zooti Atchanve		V	516
59	Vo	Dzrekpon	Zooti-Centre	Dekandome	H	525
60	Vo	Dzrekpon	Dzrekpo-Apedome		V	529
61	Vo	Dzrekpon	Klologo-Gagnon		V	646
62	Vo	Dzrekpon	Zooti-Centre	Kpoinkpôindome	H	306
63	Vo	Dzrekpon	Zooti-Centre	Ndadjì Kope	H	313
64	Vo	Dzrekpon	Dzrekpo-Centre	Adonsou Peme	F	319
65	Vo	Mome	Mome Hounkpati	Gboho Peme	H	255
66	Vo	Mome	Mome Hounkpati	Nyekonakpoe	H	514
67	Vo	Mome	Mome Gbedepeme		V	339
68	Vo	Sevagan	Tchideme		V	803
69	Vo	Sevagan	Kpoguede		V	312
70	Vo	Togoville	Badougbe Adzome	Love	H	849
71	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Djogbe Kcpe	H	842
72	Vo	Vo Koutime	Tokpli Tome		ND	849
73	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Soko Hagoume	H	423
74	Vo	Vo Koutime	Vo Kponou	Saba Peme Deglo	H	423
75	Vo	Vo Koutime	Vo Tokpli	Tokpli Netikope	H	427
76	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Atchansi Kpegbe	H	454
77	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Seglo Atsou Kope	H	468
78	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Ayata	H	481
79	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Se Kope	H	500
80	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Kpota Djoguime	H	520
81	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Manyawui Kope	H	531
82	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Agadji Tetè Kope	H	543
83	Vo	Vo Koutime	Vo Kponou	Heve	H	552
84	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Agbo Peme	H	592
85	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Kpota Wessome	H	610
86	Yoto	Ahepe	Apedome	Seva Akpenipe	F	525
87	Yoto	Amoussime	Adagbadji Kondji Ii		V	805
88	Yoto	Amoussime	Aligno Kondji		F	300
89	Yoto	Kini-Kondji	Kpokpo Kondji		H	407
90	Yoto	Kini-Kondji	Kini Kondji		CC	900
91	Yoto	Kini-Kondji	Wogblavi Kondji		V	380
92	Yoto	Kini-Kondji	Sikpe Adegou	Houngbe Ke Kondji	F	535
93	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	Gbagame	H	532
94	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	Edahoe	H	255
95	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	Adjahoe	H	267
96	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	Dokpohoe	H	288
97	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	Sodeglahoe	H	295
98	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	N'boukehoe	H	314
99	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	Awagawohoe	H	318
100	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	Donomade Ii	F	319
101	Yoto	Sedome	Avegode	Assogbahoe	F	345
102	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	Keleverme	F	345
103	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	Atchahoe	H	398
104	Yoto	Tabligbo	Agnono Kome		V	424

105	Yoto	Tabligbo	Messegan Kondji		V	278
106	Yoto	Tchekpo	Atchou Kope		F	225
107	Yoto	Tokpli	Affikou Kondji		V	818
108	Yoto	Tokpli	Akladjenou	Nonly Kondji	F	260
109	Yoto	Tokpli	Sika Kondji	Apeyeyeme	F	271
110	Zio	Abobo	Yogon		V	669
111	Zio	Abobo	Abobo	Logui	H	678
112	Zio	Abobo	Sagonou		V	890
113	Zio	Abobo	Logoe		V	678
114	Zio	Bolou Kpeta	Dekpo		V	613
115	Zio	Bolou Kpeta	Adanto		V	557
116	Zio	Davie	Tsikplonou Kondji		V	567
117	Zio	Davie	Djogbe		V	742
118	Zio	Djagble	Pokuidji		V	649
119	Zio	Djagble	Heti		V	403
120	Zio	Djagble	Zovadje		V	692
121	Zio	Game	Aya Kope	Adoumou Kope	H	783
122	Zio	Gape-Centre	Amavegan		V	421
123	Zio	Gape-Kpodzi	Dafolenyame		V	627
124	Zio	Gape-Kpodzi	Bani Kope		V	989
125	Zio	Kovié	Tedo	Ananissimé	V	485

REGION DES PLATEAUX

	Préfecture	Canton	Village	Localités	Type localité	Pop. 2008
1	Agou	Adzakpa	Adzrakpo		V	656
2	Agou	Agotime Nord	Adame	Nyamessi	H	713
3	Agou	Agotime Nord	Kpodjahon		V	442
4	Agou	Agou Akplolo	Adah		V	531
5	Agou	Agou lbor	Avedje		V	511
6	Agou	Agou lbor	Blakpa		V	558
7	Agou	Agou lbor	Petsi		V	530
8	Agou	Agou lbor	Zionou	Ananivi Kope	H	421
9	Amou	Amlame	Agadji	Wadzanabe	F	404
10	Amou	Amou Oblo	Amou-Oblo	Agoudje Kope	F	411
11	Amou	Amou Oblo	Amou-Oblo	Amouta I	F	426
12	Amou	Amou Oblo	Amou-Oblo	Assiwonou Kope	F	399
13	Amou	Amou Oblo	Amou-Oblo	Olelou	F	316
14	Amou	Amou Oblo	Amou-Oblo	Olelou	H	399
15	Amou	Amou Oblo	Amou-Oblo	Tchagbanou	F	488
16	Amou	Amou Oblo	Amou-Oblo	Tsihe	F	718
17	Amou	Amou Oblo	Elo		V	419
18	Danyi	Ahlon	Ahlon Denou		V	842
19	Danyi	Ahlon	Ahlon Denou	Akayo 1	H	566
20	Danyi	Ahlon	Bogo		CC	913
21	Danyi	Ahlon	Ewounadjassi		V	486
22	Danyi	Ahlon	Itobole		V	344
23	Danyi	Ahlon	Sassanou		V	1011
24	Danyi	Atigba	Atigba	Tovi	H	753
25	Danyi	Atigba	Danyi Dafo		V	615
26	Danyi	Elavanyo	Elavanyo	Danyime	H	752
27	Danyi	Kakpa	Kakpa		CC	789
28	Danyi	Kakpa	N'digbe	Amegape	H	470
29	Est Mono	Badin	Aguere		V	711
30	Est Mono	Badin	Oligo		V	892
31	Est Mono	Badin	Yanda	Odayitou	H	603
32	Est Mono	Elavagnon	Landa Kope		V	874

33	Est Mono	Elavagnon	Landa Kope	Lactaya	H	286
34	Est Mono	Elavagnon	Landa Kope	Landa Katagna	H	286
35	Est Mono	Elavagnon	Ogou Bretelle	Yaka	H	355
36	Est Mono	Elavagnon	Ogou-Adibo	Abinga	H	673
37	Haho	Dalia	Amakpape	Hatsakpe li	H	497
38	Haho	Djeragni	Kpove Marche	Mensanvihoe	H	440
39	Haho	Kpedome	Agbati	Adeckpe	H	586
40	Haho	Kpegnon	Sodja Kope		ND	273
41	Haho	Kpegnon	Toklolo		V	616
42	Haho	Kpegnon	Toklolo	Etoe	H	629
43	Haho	Notse	Alinou	Atsokou	H	363
44	Haho	Notse	Alinou	Didome	H	293
45	Haho	Wahala	Dindou		V	1050
46	Kloto	Agome	Kame Tonou		V	521
47	Kloto	Atsave Va	Atsave		CC	813
48	Kloto	Kpime	Agotime Kope		V	501
49	Kloto	Kpime	Kpime Todji Blifou	Limba Kondzi	F	433
50	Kloto	Lavie	Huime	Lavie-Aratsa	ND	450
51	Kloto	Lavie	Huime	Tsavanya	H	696
52	Kloto	Tome	Aveho Kpeta		V	352
53	Kloto	Tove	Tove Ahoundjo		V	920
54	Kloto	Tove	Tove Dzigbe		V	905
55	Kloto	Wome	Fiomake Todji		V	396
56	Moyen Mono	Ahassome	Ahassome	Akeme	H	911
57	Moyen Mono	Ahassome	Ahassome	Yakpehoe	F	389
58	Moyen Mono	Ahassome	Kpekpleme	Sume	F	315
59	Moyen Mono	Kpekpleme	Kativou	Avedzeme	H	854
60	Moyen Mono	Kpekpleme	Kativou	Gboklihoc	F	412
61	Moyen Mono	Kpekpleme	Kpekpleme	Agogome	H	996
62	Moyen Mono	Kpekpleme	Kpekpleme	Bovime	H	563
63	Moyen Mono	Saligbe	Saligbe	Azevou	H	284
64	Moyen Mono	Saligbe	Saligbe	Bokohoe	H	360
65	Moyen Mono	Saligbe	Saligbe	Dekade	F	284
66	Moyen Mono	Saligbe	Saligbe	Kpome	H	704
67	Moyen Mono	Tado	Hanlime		V	408
68	Moyen Mono	Tado	Klikome		V	839
69	Moyen Mono	Tado	Kpativeme		V	540
70	Moyen Mono	Tado	Kpegodo		V	937
71	Moyen Mono	Tohoun	Tohoun	Adjikame	H	652
72	Ogou	Akpare	Assante		V	761
73	Ogou	Akpare	Assante	Agnibavohoe	H	288
74	Ogou	Datcha	Datcha	Banka Kope	H	451
75	Ogou	Djama Houdou	Adougbelan		V	640
76	Ogou	Djama Houdou	Bocco	Matekpo Koffi	H	371
77	Ogou	Glei	Atakpara		V	818
78	Ogou	Glitto	Avedo		ND	328
79	Ogou	Katore	Katore	Yaovi Kope	H	706
80	S/P Akebou	Djon	Djon	Atigoza	H	446
81	S/P Akebou	Kamina Akebou	Kamina	Agbeloukoutou	H	287
82	S/P Akebou	Kamina Akebou	Wawa I		V	421
83	S/P Akebou	Kougnohou	Atekpo	Arima	H	315
84	S/P Akebou	Kougnohou	Atekpo	N'tsawu Kope	H	310
85	S/P Akebou	Seregbene	Brada		V	328
86	S/P Akebou	Seregbene	Danyigan	Danyivi	F	369
87	S/P Akebou	Yalla	Foto Yeye		V	436

88	S/P Akebou	Yalla	Sakounde		V	535
89	S/P Akebou	Yalla	Sansanfo		V	700
90	S/P Kpele Akata	NOVIVE	Fotowui		F	400
91	S/P Kpele Akata	Dawloto	Tutu	Guebakui Barrage	ND	306
92	S/P Kpele Akata	Dawloto	Tutu	Guebakui I	F	562
93	S/P Kpele Akata	Gbaladje	Dafo	Agblegan	H	314
94	S/P Kpele Akata	Gbaladje	Dzanipe	Dzanipe - Todzi	F	340
95	S/P Kpele Akata	Govie	Kpele Govie Apegame	Konda Todzi	H	465
96	S/P Kpele Akata	Kpele Nord	Kpele Ele	Babave	H	343
97	S/P Kpele Akata	Kpele Nord	Kpele Ele	Bagna- Bagna	H	817
98	Wawa	Badou	Anani - Kope		V	774
99	Wawa	Eketo	Gbadi Gawodo	Gbadi Bena	H	417
100	Wawa	Eketo	Gbadi Gawodo	Gbadi Onena	H	537
101	Wawa	Gbadi N'kougna	Dzogbe Kope		V	705
102	Wawa	Gbadi N'kougna	Gbadi N'kougna		CC	977
103	Wawa	Gobe	Adomi Plateaux (Abra)		V	969
104	Wawa	Kessibo	Kessibo	Ouvlobe	H	587
105	Wawa	Kessibo	Wamba - Kope		V	349
106	Wawa	Klabe Efoukpa	Klabe Adape		V	732
107	Wawa	Kpete Bena	Kpete Zogbe	Assouboue	H	346
108	Wawa	Kpete Bena	Mangbe		V	682
109	Wawa	Okou	Zongo Yeye		V	590

REGION DES SAVANES

	Prefecture	Canton	Village	Localités	Type localité	Pop. 2008
1	Kpendjal	Naki Est	Nakpatongou		V	382
2	Kpendjal	Naki Est	Tantchimou	Tantchimou haut	ND	739
3	Kpendjal	Naki Est	Djamontiga	samongou	ND	221
4	Kpendjal	Naki Est	Nambenga	Nassiette	ND	1422
5	Kpendjal	Borgou	Bouldjoare		V	725
6	Kpendjal	Borgou	Djiyega		V	627
7	Kpendjal	Borgou	Kpaporga		V	805
8	Kpendjal	Borgou	Kpaporga	Kpaporga	H	400
9	Kpendjal	Borgou	Natchambonga		V	419
10	Kpendjal	Borgou	Teliga	Tetega	H	365
11	Kpendjal	Koundjoare	Djabdjoare	Djabdjoare II	H	518
12	Kpendjal	Koundjoare	Nyanle	Tomonle	ND	354
13	Kpendjal	Koundjoare	Sanloaga	Gnepoledo	H	346
14	Kpendjal	Koundjoare	Zongo	Tambate	H	1270
15	Kpendjal	Koundjoare	Koundjoaré village	Koundjoaré haut	ND	1219
16	Kpendjal	Koundjoare	Tambate	Yentougli	H	233
17	Kpendjal	Mandouri	Bagre-Tambima		V	518
18	Kpendjal	Mandouri	Donga		V	450
19	Oti	Barkoissi	Nassiegou I		V	725
20	Oti	Barkoissi	Kolk I		V	515
21	Oti	Barkoissi	Kpédjak		V	309
22	Oti	Fare	Taderi		V	416
23	Oti	Galangashie	Kouwakou		V	500
24	Oti	Galangashie	Nakpaglikounkoag		ND	800
25	Oti	Galangashie	Poloti		V	560
26	Oti	Gando	Dje-Bouri		V	722
27	Oti	Gando	Sakou	Kodjé	ND	407
28	Oti	Gando	Wogou		V	397
29	Oti	Sagbiébèu	Boni	Tchanka	ND	448
30	Oti	Koumongou	Nandiki		V	801

31	Oti	Kountoire	Tchankpe-Bossou	V	423	
32	Oti	Kountoire	Samti	V	650	
33	Oti	Loko	Loko	CC	745	
34	Oti	Loko	Nagouni	V	500	
35	Oti	Loko	Nassongou	V	713	
36	Oti	Mango	Magna	V	715	
37	S/P Cinkasse	Biankouri	Samomoni	V	778	
38	S/P Cinkasse	Biankouri	Kalao	V	439	
39	S/P Cinkasse	Biankouri	Yoakpate	V	533	
40	S/P Cinkasse	Boade Va	Horiwouri	V	528	
41	S/P Cinkasse	Boade Va	Kassou	V	322	
42	S/P Cinkasse	Cinkasse	Kodago	ND	400	
43	S/P Cinkasse	Cinkasse	Segnabin	V	900	
44	S/P Cinkasse	Cinkasse	Silmissi	V	500	
45	S/P Cinkasse	Cinkasse	Tantchigo	V	700	
46	S/P Cinkasse	Cinkasse	Yiego	V	500	
47	Tandjoare	Bagou Va	Bogle-Mongue	V	350	
48	Tandjoare	Bogou	Kpentinae	V	633	
49	Tandjoare	Bogou	Loankponguou	V	455	
50	Tandjoare	Bogou	Dokle	V	403	
51	Tandjoare	Bogou	Dote	V	325	
52	Tandjoare	Bogou	Loambene	V	251	
53	Tandjoare	Bogou	Natomone	V	396	
54	Tandjoare	Bogou	Sakle	V	217	
55	Tandjoare	Bombouaka	Djabire	V	282	
56	Tandjoare	Bombouaka	Kankangbane	V	353	
57	Tandjoare	Bombouaka	Soungou	Kpégou	ND	520
58	Tandjoare	Bombouaka	Koulogue	V	200	
59	Tandjoare	Bombouaka	Yering	V	375	
60	Tandjoare	Boulogou	Benbengou	V	627	
61	Tandjoare	Boulogou	Bougou	V	387	
62	Tandjoare	Doukpergou	Liek	V	602	
63	Tandjoare	Doukpergou	Sangou	V	734	
64	Tandjoare	Goundogua	Goundoga	CC	694	
65	Tandjoare	Goundogua	Nandjoare	V	724	
66	Tandjoare	Goundogua	Soussouri	V	529	
67	Tandjoare	Loko	Loko Centre	CC	765	
68	Tandjoare	Loko	Tomongue	V	289	
69	Tandjoare	Lokpano	Koukomoni	V	537	
70	Tandjoare	Lokpano	Kpinkpaworouk	V	226	
71	Tandjoare	Lokpano	Pog	V	304	
72	Tandjoare	Lokpano	Yemborbagou	V	421	
73	Tandjoare	Mamproug	Mamproug	CC	379	
74	Tandjoare	Mamproug	Bore	V	479	
75	Tandjoare	Mamproug	Pkumbuog	V	485	
76	Tandjoare	Mamproug	Tangbamong	V	402	
77	Tandjoare	Nandoga	Moumonne malgou	V	401	
78	Tandjoare	Nano	Bopak	V	768	
79	Tandjoare	Nano	Dore	V	613	
80	Tandjoare	Nano	Goate	V	223	
81	Tone	Bidjenga	Babogou	V	538	
82	Tone	Bidjenga	Boumone	V	500	
83	Tone	Bidjenga	Dabogou	V	548	
84	Tone	Bidjenga	Gbanwague	V	353	
85	Tone	Bidjenga	Kombiabagou	V	314	

86	Tone	Bidjenga	Padoine	V	
87	Tone	Bidjenga	Pantogou	V	700
88	Tone	Bidjenga	Tambimongue	V	500
89	Tone	Bidjenga	Tambingue	V	395
90	Tone	Bidjenga	Touangou	V	560
91	Tone	Bidjenga	Yendegou	V	204
92	Tone	Dapaong	Babona li	V	579
93	Tone	Dapaong	Tomone	V	798
94	Tone	Kantindi	Obitenlegou Iii	V	449
95	Tone	Kantindi	Otchimbiagou	V	449
96	Tone	Kantindi	Oubitenlegou Ii	V	360
97	Tone	Kantindi	Tidonte	V	675
98	Tone	Korbongou	Gbargou-Gbangbagou	V	500
99	Tone	Kourientre	Dalagou Ii	V	441
100	Tone	Kourientre	Kpegbongue	V	503

(2) Réparation de forages existants équipés de pompes à motricité humaine

REGION DES MARITIME

N°	Préfecture	Canton	Village	Localité	Projet	Marque pompe
1	GOLFE	SANGUERA		KLEME	JICA 5 (1997-2000)	UPM
2	GOLFE	LEGBASSITO		AMEDENTA	JICA 5 (1997-2000)	UPM
3	GOLFE	LEGBASSITO		MADJIKPETO	JICA 5 (1997-2000)	UPM
4	GOLFE	LEGBASSITO		LEGBASSITO	JICA 5 (1997-2000)	UPM
5	AVE	ASSAHOUN		ASSAHOUN	JICA 5 (1997-2000)	UPM
6	AVE	ASSAHOUN		ASSAHOUN	JICA 5 (1997-2000)	UPM
7	AVE	ASSAHOUN		ASSAHOUN	JICA 5 (1997-2000)	UPM
8	AVE	ASSAHOUN		APEYEME	JICA 5 (1997-2000)	UPM
9	AVE	ASSAHOUN		MANGOTIDEKE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
10	AVE	ASSAHOUN		ANDO TAKLAVE	JICA 2 (1986-87)	UPM
11	AVE	ASSAHOUN		BETEVE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
12	AVE	ASSAHOUN		KPOTAME	BIE/JICA 1	UPM
13	AVE	ASSAHOUN		KLOBALE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
14	AVE	ASSAHOUN		ANDO AGOVE	JICA1	UPM
15	AVE	ASSAHOUN		ALAKPA KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
16	AVE	ASSAHOUN		ZAKPAT KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
17	AVE	ASSAHOUN		BEDIKPE	JICA 2 (1986-87)	UPM
18	AVE	ASSAHOUN		ANDO AGBADJANAKIN	JICA 5 (1997-2000)	UPM
19	AVE	ASSAHOUN		KLOMEKPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
20	AVE	ASSAHOUN		ATSE KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
21	AVE	ASSAHOUN		ATTI-WOTSINO	JICA 5 (1997-2000)	UPM
22	AVE	ASSAHOUN		BOSSO KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
23	AVE	ASSAHOUN		XETOXUI	JICA 5 (1997-2000)	UPM
24	AVE	KEVE		KEVE	BIE/JICA 1	UPM
25	AVE	KEVE		KEVE	JICA1	UPM
26	AVE	TOVEGAN		AHIAFO-KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
27	AVE	TOVEGAN		TOUKE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
28	S/P AFAGNAN	AFFAGNAN		MAWUNOU KONJJI	JICA 2 (1986-87)	UPM
29	VO	DAGBATI		VO ASSO	JICA 2 (1986-87)	UPM
30	VO	VO KOUTIME		VO TOKPLI	JICA 2 (1986-87)	VER
31	ZIO	AGBELOUVE		KANNYIKPEDJI	JICA1	KAR
32	ZIO	AGBELOUVE		BEGBE	JICA1	UPM
33	ZIO	AGBELOUVE		AKPAVE KOPE	JICA1	UPM
34	ZIO	AGBELOUVE		DATIHO	JICA1	UPM
35	ZIO	AGBELOUVE		KPOKLOLO	JICA1	UPM
36	ZIO	AGBELOUVE		ATITOE	JICA1	UPM
37	ZIO	AGBELOUVE		AGOKPE	JICA1	UPM
38	ZIO	AGBELOUVE		DZOGBEDJI	JICA1	UPM

39	ZIO	AGBELOUVE		ESSOH KOPE	JICA1	UPM
40	ZIO	AGBELOUVE		ADOKPOE	JICA1	UPM
41	ZIO	AGBELOUVE		ADOKPOE	JICA1	UPM
42	ZIO	AGBELOUVE		ATIKOLOE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
43	ZIO	BOLOU KPETA		ADANTO	JICA1	UPM
44	ZIO	BOLOU KPETA		BOLOUGAN	JICA1	UPM
45	ZIO	BOLOU KPETA		ZOGBEDJI	JICA1	UPM
46	ZIO	GAME		AKATI	JICA1	UPM
47	ZIO	GBLAINVIE		TOUMALI	JICA 5 (1997-2000)	UPM
48	ZIO	TSEVIE		KOLO	JICA1	UPM
49	ZIO	TSEVIE		ZEDJOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
50	ZIO	WLI		MEDUIME	JICA 2 (1986-87)	UPM

REGION DES PLATEAUX

N°	Préfecture	Canton	Village	Localite		Marque Pompe
1	Agou	Agou Ibor		Kati		UPM
2	Agou	Amouzou Kope		Wudzrale		UPM
3	Agou	Agotime Nord		Assafo Kope		UPM
4	Agou	Agou Ibor		Kati		Monitor
5	Agou	Gadja		Agoe Akodessewa		Monitor
6	Agou	Tavie		Gadzepe		Monitor
7	Agou	Agotime Nord		Glikpo		Monitor
8	Amou	Imle		Dedome		UPM
9	Amou	Ekpegnon		Onyawlou		UPM
10	Amou	Temedja		Gielou		UPM
11	Amou	Avedje-Itadi		Okafou		UPM
12	Amou	Ekpegnon		Akloa Kope		UPM
13	Amou	Otadi		Otadi		UPM
14	Danyi	Kakpa		Keteme		UPM
15	Est mono	Elavagnon		Ogou Lassa		UPM
16	Est mono	Kamina		Datcha Kamina		UPM
17	Est mono	Badin		Aloko		UPM
18	Est monoi	Moretan		Agodeka		Monitor
19	Est mono	Kpessi		Awoutere		Monitor
20	Kloto	Kouma		Kouma Dounyo		UPM
21	Kloto	Nyive Va		Tohome		UPM
22	Haho	Asrama		Edouhoe		Monitor
23	Haho	Wahala		Kpedji		Monitor
24	Haho	Djemegni		Avedji		Monitor
25	Haho	Kpedome		Alou Kope		Monotor
26	Haho	Notse		Batoume		UPM
27	Haho	Kpedome		Hekpe		UPM
28	Moyen mono	Tohoun		Begbadzi		MO
29	Moyen mono	Tado		Doloume		UPM
30	Moyen mono	Kpekpleme		Atifoutoudahoue		UPM
31	Moyen mono	Tohoun		Wagba		UPM
32	Ogou	Glei		Tingla		UPM
33	Ogou	Akpare		Kotchadjo		UPM
34	Ogou	Glitto		koufota		UPM
35	Ogou	Ountivou		Tokotchiho		Monitor
36	Wawa	Kessibi		Kessibo Wawa		UPM
37	Wawa	Klabe Efoukpa		Benali		UPM
38	Wawa	Kpete Bena		Kpete Bena		UPM
39	Wawa	Gbadi N'kougna		Enawoe		UPM
40	Wawa	Kessibi		Kessibo Wawa		UPM
41	Wawa	Eketo		Gbadi Gawodo		UPM
42	s/p Akebou	Kougnohou		Atigoza		UPM
43	s/p Akebou	Gbende		Brounfou		UPM
44	s/p Akebou	Serebene		Serebene		UPM

45	s/p Akebou	Kougnohou		Kougnohou		UPM
46	s/p Kpele Akata	Kpele Nord		Medze		UPM
47	s/p Kpele Akata	Novive		Ougna Iii		UPM
48	s/p Kpele Akata	Dawloto		Agbome		UPM
49	s/p Kpele Akata	Kpele Centre		Voire		UPM
50	s/p Kpele Akata	Akata		Akata Dzokpe		Monitor

REGION DES SAVANES

N°	Préfecture	Canton	Village	Localité	Type pompe
1	TONE	Kantindi	Bagname	Bagname - Sanfatoute	UPR
2			Boale	Boale	UPROMA
3			Dakpante I	Eloague	UPROMA
4		Kourientré	Kpong II	Kpong centre	UPM
5			Tintodiguine	Gnangbangbong	UPM
6		Naki - Ouest	Toutouangbang	Toutouangbang 1	UPM
7			Nakorgou	Djatbome	UPM
8			Logodé	Logodé centre	UPM
9		Tami	Tonte	Tonte - Bas	VER
10		Dapaong	Nassablé	DRH	PB
11			Dalwak	-	UPM
12	TANDJOARE	Bombouaka	Soungou	Soungou centre Ecole	UPM
13			Tambangouu	CAT	-
14		Doukpergou	Bakosse	Centre	VER
15		Loko	Yoak	Yoak centre	UPM
16		Lokpano	Lokpano	Lokpano centre	VER
17		Pligou II	Pligou II	Centre Ecole	UPM
18		Nano	Nassiegou	Boungou	VER
19		Tamongue	Koundougou	Koundoupag	UPM
20			Tambigue II	Tambigue II	VER
21	TANDJOARE	Tampialime	Bakpang - Souka	pokanyète	VER
22		Nandoga	Gangana - Kounog	Gangana - Kounog	PB
23	OTI		Djandjantié	Mouyola 2cole	UPM
24		Takpamba	Bitchédo	EPP	VER
25		Galangashie	Bigou		VER
26			Kouwounka	Kouwounka	UPM
27		Gando	Napoli		VER
28			Takpapiéni	Marché	UPM
29			Baritigou	Baritigou	VER
30		Loko	Kérékété II	Kérékété II	IND
31			Gbéli	Tamondi	UPM
32		Mogou	Kpentchani	Kpentchani	UPM
33		Mango	Mantché	Natchabou école	VER
34		Nagbéni	Namounbaga	Namounbaga	UPROMA
35	KPENDJAL		Nalianbaga		UPM
36		Borgou	Sagou		UPM
37			Yanyane	Yanyane	PB
38			Djabdjoaré	Djabdjoaré centre	UPROMA
39		Koundjoaré	Sankortchagou	Ecole	UPM
40			Bambore	Oiao	PB
41		Namoundjoga	Tantchal	Kpagbenie	UPROMA
42			Ogaro centre		UPM
43		Ogaro	Bonloaré	Bonloaré	UPROMA
44		Pogno	Okontchiok	Okontchiok	UPROMA
45		Mandouri	Sassiéga	Centre	UPM
46		Naki - Est	Djoamon	Gabounou II	UPM
47	Cinkassé		Pissosgo	Pissosgo	UPM
48		Cinkassé	Tampilego	Tampilego centre	UPM
49		Timbou	Datoulonte II		PB
50		Sam- Naba	Safobé II	Safobé II	PB

(3) Construction de systèmes de mini-AEP équipés des panneaux solaires

REGION DES MARITIME

	Préfecture	Canton	Village	Localités	Type localité	Pop. 2008
1	Ave	Badja	Agoudza-Badza		V	1254
2	Ave	Keve	Anyron		V	1867
3	Ave	Keve	Yometchin		V	1498
4	Ave	Tovegan	Koudassi Gare		V	1729
5	Golfe	Legbassito			V	1358
6	Golfe	Legbassito	Amadenta Anagli Kope		V	1312
7	Vo	Dagbati	Vo Asso		V	1273
8	Yoto	Tokpli	Akladjenou		V	1260
9	Zio	Gape-Kpodzi	Wonougha		V	1280
10	Zio	Gapé Centre			V	1321

REGION DES PLATEAUX

	Préfecture	Canton	Village	Localités	Type localité	Pop. 2008
1	Danyi	Ahlon	Sassanou		V	1011
2	Danyi	Kakpa	Koudzragan		V	1031
3	Est Mono	Elavagnon	Elavagnon	Okoutawayaya	H	1022
4	Moyen Mono	Ahassome	Bessame		V	1071
5	Moyen Mono	Kpekpleme	Kpekpleme	Agogome	H	996
6	Wawa	Badou	Anonoe		V	1325
7	Wawa	Gbadi N'kougna	Gbadi N'kougna		CC	977
8	Wawa	Gobe	Adomi Plateaux (Abra)		V	969
9	Wawa	Gobe	Agbo Kope		V	940
10	Wawa	Klabe Efoukpa	Benali		V	990

REGION DES SAVANES

	Préfecture	Canton	Village	Localités	Type localité	Pop 2008
1	Kpendjal	Borgou	Borgou	Centre	CC	2575
2	Kpendjal	Mandouri	Mandouri	Centre	CC	1700
3	Oti	Barcoissi	Barcoissi	Centre	CC	3904
4	Oti	Takpamba	Takpamba	Centre	CC	2180
5	Tandjoaré	Tamongue	Yembour	Centre	V	1720
6	Tandjoaré	Nano	Nano	Centre	CC	1643
7	Cinkassé	Timbou	Timbou	Centre	CC	1854
8	Cinkassé	Gnoaga	Gnoaga	Centre	CC	1054
9	Tône	Naki - Ouest	Naki - Ouest	Centre	CC	3163
10	Tône	Nanergou	Nanergou	Centre	CC	2060

Coopération financière non-remboursable du Japon

Le Gouvernement du Japon (ci-après dénommé « le Gdj ») est au centre de l'exécution des réformes organisationnelles pour améliorer la qualité des opérations de l'Aide publique au développement (l'Apd), et dans le cadre de ce réajustement, une nouvelle loi de la JICA est entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2008. En se basant sur la loi et la décision du Gdj, la JICA est devenue l'agence exécutive de la Coopération financière non-remboursable du Japon pour les Projets généraux, pour la Pêche et pour la Coopération Culturelle.

La coopération financière non-remboursable consiste en des fonds non-remboursables pour le pays bénéficiaire qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services techniques ou transport des produits, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations y afférentes du Japon. La coopération financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don de matériel en nature au pays bénéficiaire.

1. Procédure de la coopération financière non-remboursable

La coopération financière non-remboursable du Japon est menée comme suit :

Etude Préparatoire (ci-après dénommée « l'Etude »)	menée par la JICA
Estimation et approbation	estimation par le Gdj et la JICA. Approbation par le Conseil des ministres du Japon
Détermination de l'exécution	l'Echange de Notes (ci-après dénommé « l'E/N ») entre le Gdj et un pays bénéficiaire
Accord de Don (ci-après dénommé « l'A/D »)	l'Accord conclu entre la JICA et un pays bénéficiaire
Exécution	mise en œuvre du Projet sur la base de l'A/D

2. Etude préparatoire

(1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude est de fournir un document de base nécessaire pour l'estimation du Projet par la JICA et le Gdj. Le contenu de l'Etude est le suivant:

- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet.
- évaluer la pertinence de la coopération financière non-remboursable d'un point de vue technologique et socio-économique
- confirmer le concept de base du Projet convenu après Concertations entre les deux parties
- préparer avant-projet sommaire du Projet ; et
- estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête par le pays bénéficiaire n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de la coopération financière non-remboursable. Le concept de base du Projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

La JICA demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des Concertations.

(2) Sélection de consultants

En vue de la bonne exécution de l'Etude, la JICA utilise un (des) consultant(s) enregistré(s). La JICA effectue une sélection basée sur des propositions soumises par ces derniers.

(3) Résultat de l'Etude

Le rapport de l'Etude est relu par la JICA, et après confirmation de la justesse du Projet, la JICA recommande au Gdj d'effectuer une estimation sur l'exécution du Projet.

3. Plan de la coopération financière non-remboursable du Japon

(1) Echange de Notes (E/N) et Accord de don (A/D)

Après l'approbation par le Conseil des ministres du Japon du Projet proposé par le gouvernement bénéficiaire, l'Echange de Notes (ci-après dénommé « l'E/N ») sera signé entre le Gdj et le Gouvernement du pays bénéficiaire pour formuler une demande d'aide, qui sera suivie par la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire afin de définir les clauses nécessaires pour l'exécution du Projet, telles que les conditions de paiement, les responsabilités du Gouvernement du pays bénéficiaire, et les conditions d'obtention.

(2) Sélection de consultants

Le(s) consultant(s) employé(s) pour l'Etude sera (seront) recommandé(s) par la JICA au pays bénéficiaire pour également travailler sur l'exécution du Projet après l'E/N et l'A/D en vue de maintenir l'uniformité technique.

(3) Pays d'origine éligibles

La coopération financière non-remboursable du Japon doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Lorsque la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son autorité désignée le jugent nécessaire, la coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire). Toutefois, dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir les sociétés de construction, la société de commerce nécessaires à l'exécution de la coopération, et le consultant principal doivent être exclusivement des ressortissants japonais. (Le terme « ressortissant japonais » signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.)

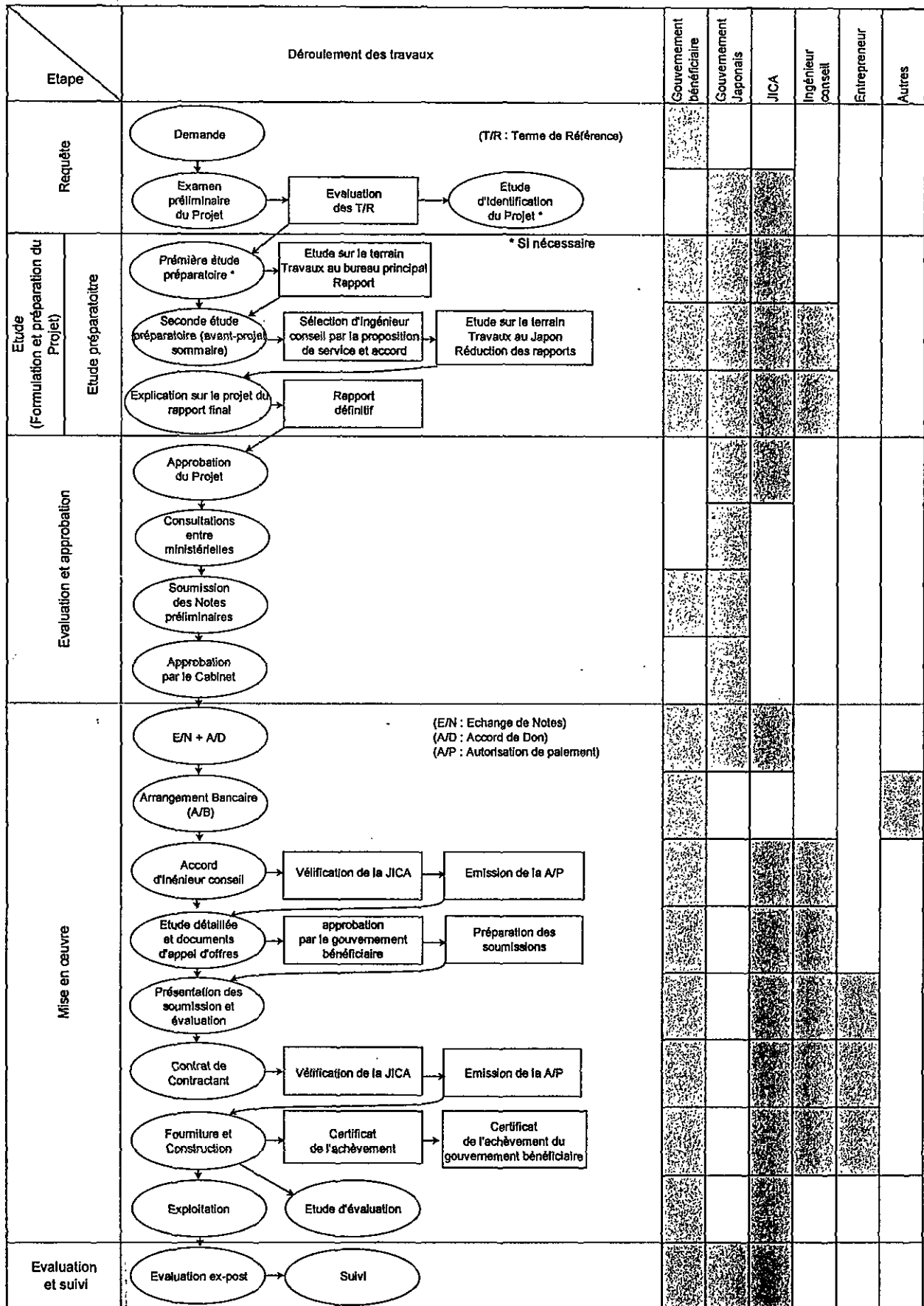
(4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par la JICA. Cette vérification est nécessaire car les fonds de la coopération financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

- (5) Principales dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire
Lors de l'exécution de la coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:
- (6) Usage adéquat
Le Gouvernement du pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable.
- (7) Exportation et Réexportation
Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.
- (8) Arrangement bancaire (A/B)
- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son "représentant autorisé" devra ouvrir un compte à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée « la Banque »). La JICA exécutera la coopération financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.
 - b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.
- (9) Autorisation de paiement (A/P)
Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.
- (10) Considérations sociales et environnementales
Le pays bénéficiaire doit assurer les considérations sociales et environnementales pour le Projet et doit suivre les règlements environnementaux du pays bénéficiaire et les directives socio-environnementales de la JICA.

(Fin)

Schéma du déroulement des projets de coopération financière non-remboursable



Dispositions à prendre par les deux gouvernements

Dispositions à prendre par chaque gouvernement (Travaux de Construction)

N°	Eléments	Couvert par l'aide financière non-remboursable	Couvert par le pays bénéficiaire
1	Acquérir des secteurs de terrain nécessaires pour la mise en œuvre du Projet et aménager le terrain		•
2	Assurer le déchargement et le dédouanement rapides des produits aux ports de déchargement du pays bénéficiaire et assister le transport intérieur desdits produits		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon	•	
	2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		•
	3) Transport interne du pays entre le port de débarquement et le site	(•)	(•)
3	Assurer que des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales qui pourraient être imposés au pays bénéficiaire à l'égard de l'achat des produits et des services seront exonérés		•
4	Accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires pour la fourniture des produits et des services les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours au pays bénéficiaire afin qu'ils puissent effectuer leur travail		•
5	Assurer que les Etablissements seront entretenus et utilisés d'une manière convenable et efficace pour la mise en œuvre du Projet		•
6	Supporter tous les frais nécessaires pour la mise en œuvre du Projet à part les frais qui sont couverts par le Don		•
7	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B)		
	1) Commission de notification de l'autorisation de paiement (A/P)		•
	2) Commission de paiement		•
8	Assurer la prise en considération des questions environnementales et sociales dans la mise en œuvre du Projet		•

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement)

Dispositions à prendre par chaque gouvernement (Fourniture de l'Équipement)

N°	Éléments	Couvert par l'aide financière non-remboursable	Couvert par le pays bénéficiaire
1	Assurer le déchargement et le dédouanement rapides des produits aux ports de déchargement du pays bénéficiaire et assister le transport intérieur desdits produits		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon	●	
	2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		●
	3) Transport interne du pays entre le port de débarquement et le site	(●)	(●)
2	Assurer que des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales qui pourraient être imposés au pays bénéficiaire à l'égard de l'achat des produits et des services seront exonérés		●
3	Accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires pour la fourniture des produits et des services les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours au pays bénéficiaire, afin qu'ils puissent effectuer leur travail		●
4	Assurer que les Produits seront entretenus et utilisés d'une manière convenable et efficace pour la mise en œuvre du Projet		●
5	Supporter tous les frais nécessaires pour la mise en œuvre du Projet à part les frais qui sont couverts par le Don		●
6	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B)		
	1) Commission de notification de l'autorisation de paiement (A/P)		●
	2) Commission de paiement		●
7	Assurer la prise en considération des questions environnementales et sociales dans la mise en œuvre du Projet		●

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement)

LISTE DE PRESENCE:

REUNION DU 05 NOVEMBRE 2009 AVEC LA MISSION DE LA JICA.

N°	NOM ET PRENOMS	MISNISTRE/DIRECTION / INSTITUTION	TEL & E-MAIL	SIGNATURE
1	EDJEUU Tashanmam	DC		
2	TCHODIE Kokou	DGCI	tchodie@yahoo.fr	
3	AWADE M. Essebozom	DC/REPRE	monerawade@hotmail.com	
4	TCHARBIRE Hatimi	HEAHV/DHV	hatchabire@gmail.com	
5	FCHENDO KOLA	HEAHV/DEN	90.4.3670 / tchendofool@yahoo.fr	
6	DIABARTÉ Koumadi	DC HEAHV	987 93 60 cartodia@yahoo.fr	
7	YOSHIDA Katsuhito	Chef Mission JICA		
8	TKEURA Hiroshi	Chef de Projet JICA		
9	MURAKAMI Toshio	JICA Kanda		
10	MATSUBARA Masao	Interprete		
11	ENI Yayo Bruno	JICA Centre d'Inaire	jicaci@alinktelecom.ci	
12	GALLEY Eric	MCDAT	ericgalleys@yahoo.fr	
13	NIGRALIGA Tshin	MCDAT	tchibawa@yahoo.fr	
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				

協議議事録

トーゴ共和国

「マリタイム、プラトー、サバネス地域村落給水計画」 準備調査（その1）

トーゴ共和国（以下「トーゴ国」）政府の要請に基づき、日本国政府は、「マリタイム、プラトー、サバネス地域村落給水計画」（以下「プロジェクト」）に関する協力準備調査を実施することを決定し、その調査を独立行政法人国際協力機構（以下「JICA」）に委託した。

JICAは、客員技術専門員 吉田 克人を団長とする準備調査団（以下「調査団」）をトーゴ国に派遣した。調査団は、2009年10月26日から11月25日まで同国に滞在する予定である。

調査団は、トーゴ国政府関係者と協議すると共に、プロジェクト対象地域において現地調査を実施した。

協議および現地調査の結果、両者は付属書に記載されている主要事項を合意した。

ロメ、2009年11月5日

吉田 克人
総括
準備調査団
国際協力機構

M. DIABAKTE Kounadi
官房長官
水・衛生・村落水利省
トーゴ共和国

M. EDJEOU Essohanam
官房長官
協力・開発・国土整備省
トーゴ共和国

付属書

1. プロジェクトの目的

本プロジェクトは、井戸掘削関連機材の調達・修理と、深井戸給水施設の新規建設及び改修により、貧困住民に対する安全な水と衛生へのアクセスを改善することを目的とする。

2. プロジェクト対象地域

本プロジェクトの調査対象地域はマリタイム州、プラトー州及びサバナス州とする。対象地域の位置図は Annex-1 のとおりである。

3. 責任および実施機関

責任機関は、水・衛生・村落水利省、実施機関は水衛生総局である。水・衛生・村落水利省は、2009年5月に鉱物・エネルギー・水省から独立して設立された省である。責任機関及び実施機関の組織図を Annex-2 に示す。

4. 要請内容

協議の結果、最終的にトーゴ国側から要請された内容は、Annex-3Aのとおりである。JICAは要請内容の妥当性を評価し、その結果を日本政府に報告する。

5. 日本の無償資金協力制度

5-1 トーゴ国側は、調査団から説明を受け、Annex-4、5に記載されている、日本の無償資金協力制度について理解した。

5-2 トーゴ国側は、プロジェクトを速やかに実施するために、日本の無償資金協力を実施する条件として、Annex-6に記載された必要措置を行う。

5-3 調査の結果、その他の負担事項が生じれば、JICAはトーゴ国側に通知する。

6. 今後の調査予定

6-1 調査団の水理地質／地下水開発計画、井戸掘削関連機材計画、運営・維持管理計画/環境社会配慮を担当する調査団員及び通訳の4名は、引き続き2009年11月25日まで調査を継続する。

6-2 本準備調査の結果、日本政府により本プロジェクトが無償資金協力案件として妥当であると判断されれば、JICAは概略設計のための準備調査団を派遣する。

6-3 調査団は、準備調査の実施は、プロジェクトの実施を保証するものではないことを説明した。

7. その他事項

7-1 プロジェクトの位置付け

調査団は、トーゴ国では、貧困削減戦略及びミレニアム開発目標の達成に向けた国家開発計画を

実施中であり、給水・衛生分野の改善は、この開発計画において重要な目標のひとつに位置づけられていることを確認した。双方は、本プロジェクトの実施が国家開発計画の目的達成に資するものであることを確認した。

7-2 要請内容の絞込み

トーゴ側は、貧困削減目標の達成に向け、早急に井戸の建設を行う必要があることから、要請の規模を縮小しても良いので、施設の建設、改修及び井戸掘削機の調達を行うことを強く要望した。

これに対し、調査団は、現要請の事業規模が過大であること、原則的には施設建設と井戸掘削機材調達は同時に行わないこと等から、準備調査の結果に基づき要請内容を絞り込むことを説明し、トーゴ側は日本側の方針を理解した。また、日本側は、新規機材の調達及び既存機材の改修については、トーゴ国側の地下水開発計画、予算、人員体制及び技術力等を考慮し、調達の妥当性を検討することを説明し、トーゴ側の同意を得た。

また、双方は既存井戸の改修については、日本のプロジェクトで建設したサイトに限定して改修の可否を検討することを合意した。

トーゴ側は、水利総局の事務所の建設を要望したが、調査団は日本の無償スキームでは対応できないことを説明し、トーゴ側の理解を得た。

7-3 対象州及び対象村落

双方は、事業規模が過大であること、対象州が離れており実施時の施工監理が困難であること等の理由から、対象地域を1州に絞り込むことに合意した。対象州の優先順位は Annex-3A のとおりである。調査団は、最終的に調査結果も踏まえて対象州を選定することを説明し、トーゴ側の同意を得た。また、トーゴ国側は、Annex-3B に示す調査対象村落のリストを調査団に提出した。

7-4 計画対象村落の選定基準

双方は、計画対象村落は、概略設計のための調査における技術的及び社会経済的観点からの検討結果により決定されること、及び概略設計のための調査における村落選定に関しては、下記の選定基準を考慮することに合意した。

- －水因性疾病の発生状況
- －水の需要(人口)
- －既存の給水施設
- －水理地質条件
- －水質
- －他ドナーとの重複がないこと
- －水管理委員会の組織能力
- －住民による維持管理費分担金支払の約束
- －水利施設のメンテナンスを自己負担にて行うことに住民が合意すること。
- －現場へのアクセス
- －現場周辺の安全状況

日本側はトーゴ国側に対し、現時点での村落住民への説明に当たっては、井戸建設の約束をしないよう依頼した。トーゴ国側はこれを了承した。

7-5 給水施設の形式

調査団は、給水施設の形式は、既存の給水施設の状況、計画対象年における給水需要、水理地質条件、運営・維持管理能力、スペアパーツの供給体制等を考慮して決定することを説明し、トーゴ国側の同意を得た。

また、調査団は、ソーラー式給水施設に関して、トーゴ国側の使用実績、既存施設の維持管理状況、スペアパーツの供給体制等を確認した上で導入の可否を検討することを説明し、トーゴ国側の同意を得た。

7-6 調査へのカウンターパート等の同行

調査団は、本準備調査の実施に当り、水衛生総局の職員及び各州の水衛生支局職員が、現地調査に同行するよう申し入れ、トーゴ国側の同意を得た。また、双方は調査団の安全確保のため、憲兵隊が同行することに合意した。

7-7 トーゴ国側の負担事項

調査団は、調査及びプロジェクトを安全かつ速やかに実施するために、トーゴ国政府は以下の便宜を図ることを申し入れ、トーゴ国側はこれを受け入れた。

(1) 調査時

- 1) 調査実施に必要な、適切かつ入手可能なデータ、情報、資料を調査団に提供する。
- 2) 調査団にアドバイスし、トーゴ国政府関係諸機関より提供される、入手可能かつ適切なデータ及び情報の収集を手伝う。
- 3) 調査団から提示された質問票の回答を準備し、記入したものを提出する。
- 4) 調査団が訪問する予定の関係機関とアポイントを取り、面談できるようにする。
- 5) 現地調査地及び関係箇所への移動の際、便宜を図る。
- 6) 調査報告書作成のために、調査に必要であり、かつトーゴ国側の認可を受けるべきデータ、情報、地図、資料を、調査団がトーゴ国から日本へ持ち出しできるように、便宜を図る。

(2) プロジェクト実施時

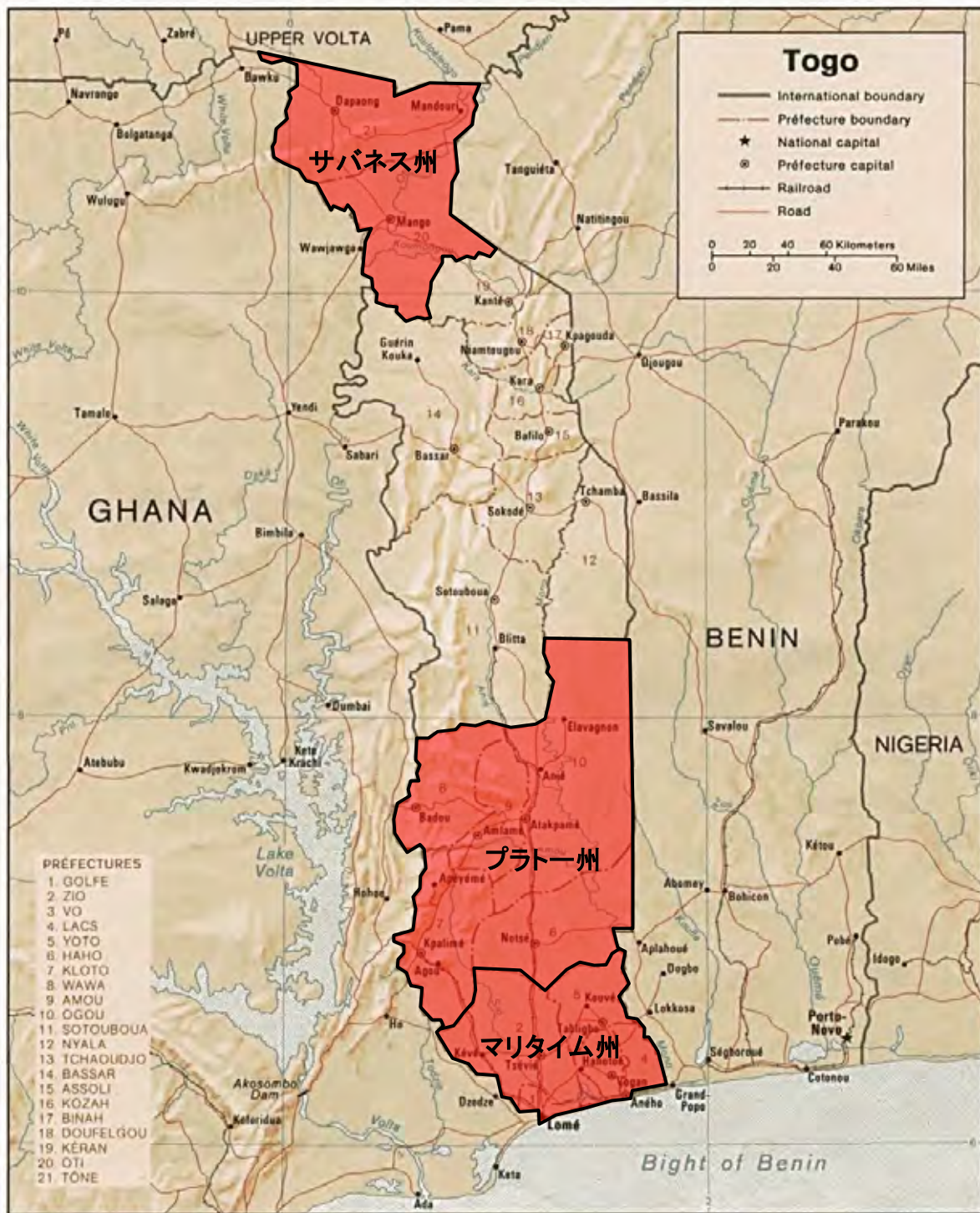
- 1) 港（空港）における生産物の陸揚げ、通関時の免税手続き及び国内輸送に関する手続きが速やかに行なわれるよう便宜を図る。
- 2) 認証された契約に基づき調達される生産物及び役務のうち、日本人事業者に課せられる関税、内国税及びその他の財政課徴金を免除する。

3) 水・衛生・村落水利省及び水衛生総局は、本プロジェクト実施のために必要とされる予算及び人員を確保する。

(3) 共通事項

- 1) 調査団及び建設業者等の安全確保の観点から、対象地域における安全情報を常時提供するとともに、安全確保のために必要な措置を取る。
- 2) 在留邦人が傷病等を負った際に、適切な設備を有する医療機関において治療が受けられるよう、便宜を図る。また、遠隔地における傷病者は発生に際しては、上記の医療機関へ緊急搬送できるよう協力する。

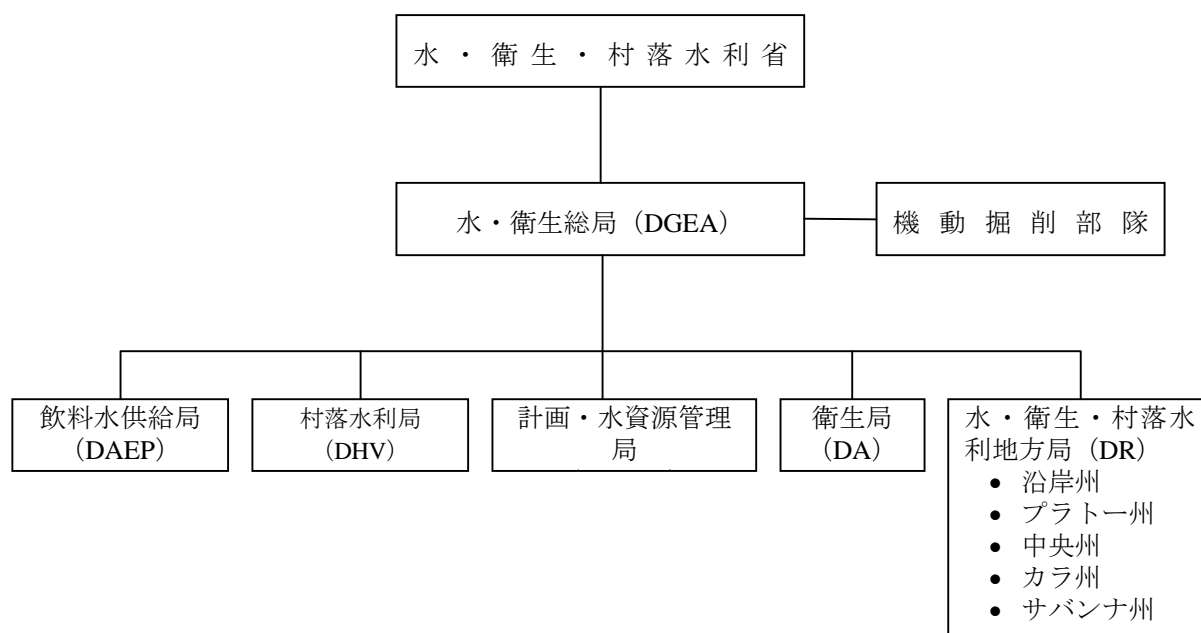
トーゴ共和国



調査対象州

サイト位置図

責任／実施機関組織図



水・衛生総局の組織図

要請内容

1. 対象州の優先順位

サバネス州（優先順位第1位）

プラトー州（優先順位第2位）

マリタイム州（優先順位第3位）

2. 当初要請

(1) 施設建設

・ 人力ポンプ付き深井戸給水施設（レベル1給水施設）建設	300カ所
・ 既存人力ポンプ付き深井戸給水施設改修	150カ所
・ ソーラー発電付小規模給水網建設	30カ所

(2) 機材調達

・ 新規深井戸掘削機材	2式
・ 井戸掘削関連付帯資機材	2式
・ 既存深井戸掘削機材の修理	3式
・ 調査機材（物理探査機、検層機等）	1式
・ 支援車両（給水車、給油車他、専用搭載車両含む）	17台

3. 協議後要請項目

(1) 施設建設

・ 人力ポンプ付き深井戸給水施設（レベル1給水施設）建設	最低100カ所
・ 既存人力ポンプ付き深井戸給水施設改修	最低50カ所
・ ソーラー発電付小規模給水網建設	最低10カ所

(2) 機材調達

・ 新規深井戸掘削機材	2式
・ 井戸掘削関連付帯資機材	2式
・ 既存深井戸掘削機材の修理	3式
・ 調査機材（物理探査機、検層機等）	1式
・ 支援車両（給水車、給油車他、専用搭載車両含む）	17台

(3) 施設の運営・維持管理のための技術支援（ソフトコンポーネント）

4. 要請村落リスト

(1) 新設人力ポンプ付き深井戸給水施設

マリタイム州

	Préfecture	Canton	Village	Localités	Type localité	Pop. 2008
1	Ave	Akepe	Attidjin		V	651
2	Ave	Akepe	Attidjin	Taveme	F	450
3	Ave	Assahoun	Mekoviade		V	463
4	Ave	Assahoun	Ando Adekpui		V	464
5	Ave	Assahoun	Atti-Wotsinou		V	785
6	Ave	Assahoun	Tagba		V	855
7	Ave	Assahoun	Atti-Toyo		V	264
8	Ave	Badja	Badza Avedzi		ND	424
9	Ave	Badja	Amados Kondji		ND	318
10	Ave	Noepe	Atsakpo		V	345
11	Ave	Tovegan	Segbedzi Kope		V	530
12	Ave	Tovegan	Assi Kope		ND	265
13	Ave	Tovegan	Agotime Takpla		V	292
14	Ave	Tovegan	Have		V	318
15	Ave	Tovegan	Agbadzi		V	515
16	Ave	Tovegan	Koudassi-Gbogame		V	539
17	Ave	Zolo	Vodome		V	303
18	Ave	Zolo	Vodome		V	686
19	Ave	Zolo	Edji		V	850
20	Golfe	Aflao-Sagbado	Lankouvi		V	742
21	Golfe	Aflao-Sagbado	Kleme Agokpanou		V	774
22	Golfe	Aflao-Sagbado	Zanvi		ND	530
23	Golfe	Baguida	Boboloe		V	764
24	Golfe	Baguida	Doevi Kope		V	808
25	Golfe	Legbassito	Avinato		V	368
26	Golfe	Sanguera	Agbleliko		V	707
27	Golfe	Sanguera	Dagbessito Ahianmadi		ND	750
28	Golfe	Sanguera	Dekpo		V	850
29	Golfe	Togble Kope	Alinka Nyiveme		V	424
30	Golfe	Togble Kope	Avou Kope		V	300
31	Lacs	Agbodrafo	Dague		V	706
32	Lacs	Aklakou	Aklakou	Gbogbo Kondji	F	430
33	Lacs	Aklakou	Hetchavi	Amekoudji Kondji	F	599
34	Lacs	Anfoin	Amaha Kope		ND	522
35	Lacs	Anfoin	Melly Dome		V	522
36	Lacs	Anfoin	Agbodji Kope		ND	536
37	Lacs	Anfoin	Melly Djigbe	Koevidjin Kome	F	584
38	Lacs	Anfoin	Tokpo	Zogbedji Kope	F	608
39	Lacs	Fiata	Fiata	Peda Home	F	349
40	Lacs	Fiata	Fiata	Akossou Home	F	353
41	Lacs	Glidji	Zowlagan	Amedjone Eku	H	331
42	Lacs	Hompou	Hompou		CC	582
43	s/p Afagnan	Afagnan	Afagnan Gbleta Madeome	Gninoume Assigbe	H	615
44	s/p Afagnan	Afagnan	Afagnan Gbleta Kpoteme	Gninoume Atsadome	H	801
45	Vo	Akoumape	Adedi Kope		ND	450
46	Vo	Akoumape	Batekpo		ND	530
47	Vo	Akoumape	Akoumape-Atsanve	Atitoedome	F	575
48	Vo	Akoumape	Akoumape-Assiko	Nyita-Djidodome	F	604

49	Vo	Akoumape	Sadayame		V	864
50	Vo	Akoumape	Asso-Atsanve		ND	265
51	Vo	Dagbati	Vo Attive	Agokponou	H	731
52	Vo	Dagbati	Vo Attive	Agbozo Kpedji	H	843
53	Vo	Dagbati	Vo Attive	Woulame	H	847
54	Vo	Dagbati	Vo Attive	Weta	H	406
55	Vo	Dzrekpon	Tometi Anyigbé		F	250
56	Vo	Dzrekpon	Dzrekpo Koutivime		V	468
57	Vo	Dzrekpon	Kpéléhleme		H	340
58	Vo	Dzrekpon	Zooti Atchanve		V	516
59	Vo	Dzrekpon	Zooti-Centre	Dekandome	H	525
60	Vo	Dzrekpon	Dzrekpo-Apedome		V	529
61	Vo	Dzrekpon	Klologo-Gagnon		V	646
62	Vo	Dzrekpon	Zooti-Centre	Kpoinkpindome	H	306
63	Vo	Dzrekpon	Zooti-Centre	Ndadjì Kope	H	313
64	Vo	Dzrekpon	Dzrekpo-Centre	Adonsou Peme	F	319
65	Vo	Mome	Mome Hounkpati	Gboho Peme	H	255
66	Vo	Mome	Mome Hounkpati	Nyekonakpoe	H	514
67	Vo	Mome	Mome Gbedepeme		V	339
68	Vo	Sevagan	Tchideme		V	803
69	Vo	Sevagan	Kpoguede		V	312
70	Vo	Togoville	Badougbe Adzome	Love	H	849
71	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Djogbe Kope	H	842
72	Vo	Vo Koutime	Tokpli Tome		ND	849
73	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Soko Hagoume	H	423
74	Vo	Vo Koutime	Vo Kponou	Saba Peme Deglo	H	423
75	Vo	Vo Koutime	Vo Tokpli	Tokpli Netikope	H	427
76	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Atchanssi Kpegbe	H	454
77	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Seglo Atsou Kope	H	468
78	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Ayata	H	481
79	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Se Kope	H	500
80	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Kpota Djoguime	H	520
81	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Manyawui Kope	H	531
82	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Agadji Tete Kope	H	543
83	Vo	Vo Koutime	Vo Kponou	Heve	H	552
84	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Agbo Peme	H	592
85	Vo	Vo Koutime	Vo Koutime	Kpota Wessome	H	610
86	Yoto	Ahepe	Apedome	Seva Akpenipe	F	525
87	Yoto	Amoussime	Adagbadji Kondji Ii		V	805
88	Yoto	Amoussime	Aligno Kondji		F	300
89	Yoto	Kini-Kondji	Kpokpo Kondji		H	407
90	Yoto	Kini-Kondji	Kini Kondji		CC	900
91	Yoto	Kini-Kondji	Wogblavi Kondji		V	380
92	Yoto	Kini-Kondji	Sikpe Adekou	Houngbe Ke Kondji	F	535
93	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	Gbage	H	532
94	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	Edahoe	H	255
95	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	Adjahoe	H	267
96	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	Dokpohoe	H	288
97	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	Sodeglahoe	H	295
98	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	N'boukehoe	H	314
99	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	Awagawohoe	H	318
100	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	Donomade Ii	F	319
101	Yoto	Sedome	Avegode	Assogbahoe	F	345
102	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	Keleveme	F	345
103	Yoto	Sedome	Tomety Kondji	Atchahoe	H	398
104	Yoto	Tabligbo	Agnono Kome		V	424
105	Yoto	Tabligbo	Messegan Kondji		V	278

106	Yoto	Tchekpo	Atchon Kope		F	225
107	Yoto	Tokpli	Affikou Kondji		V	818
108	Yoto	Tokpli	Akladjenou	Nonly Kondji	F	260
109	Yoto	Tokpli	Sika Kondji	Apeyeyeme	F	271
110	Zio	Abobo	Yogon		V	669
111	Zio	Abobo	Abobo	Logui	H	678
112	Zio	Abobo	Sagonou		V	890
113	Zio	Abobo	Logoe		V	678
114	Zio	Bolou Kpeta	Dekpo		V	613
115	Zio	Bolou Kpeta	Adanto		V	557
116	Zio	Davie	Tsikplonou Kondji		V	567
117	Zio	Davie	Djogbe		V	742
118	Zio	Djagble	Pokuidji		V	649
119	Zio	Djagble	Heti		V	403
120	Zio	Djagble	Zovadje		V	692
121	Zio	Game	Aya Kope	Adoumou Kope	H	783
122	Zio	Gape-Centre	Amavegan		V	421
123	Zio	Gape-Kpodzi	Dafolenyame		V	627
124	Zio	Gape-Kpodzi	Bani Kope		V	989
125	Zio	Kovié	Tedo	Ananissimé	V	485

プラトール州

	Préfecture	Canton	Village	Localités	Type localité	Pop. 2008
1	Agou	Adzakpa	Adzrakpo		V	656
2	Agou	Agotime Nord	Adame	Nyamessi	H	713
3	Agou	Agotime Nord	Kpodjahon		V	442
4	Agou	Agou Akplolo	Adah		V	531
5	Agou	Agou Ibor	Avedje		V	511
6	Agou	Agou Ibor	Blakpa		V	558
7	Agou	Agou Ibor	Petsi		V	530
8	Agou	Agou Ibor	Zionou	Ananivi Kope	H	421
9	Amou	Amlame	Agadji	Wadzanabe	F	404
10	Amou	Amou Oblo	Amou-Oblo	Agoudje Kope	F	411
11	Amou	Amou Oblo	Amou-Oblo	Amouta I	F	426
12	Amou	Amou Oblo	Amou-Oblo	Assiwonou Kope	F	399
13	Amou	Amou Oblo	Amou-Oblo	Olelou	F	316
14	Amou	Amou Oblo	Amou-Oblo	Olelou	H	399
15	Amou	Amou Oblo	Amou-Oblo	Tchagbanou	F	488
16	Amou	Amou Oblo	Amou-Oblo	Tsihe	F	718
17	Amou	Amou Oblo	Elo		V	419
18	Danyi	Ahlon	Ahlon Denou		V	842
19	Danyi	Ahlon	Ahlon Denou	Akayo 1	H	566
20	Danyi	Ahlon	Bogo		CC	913
21	Danyi	Ahlon	Ewounadjassi		V	486
22	Danyi	Ahlon	Itobole		V	344
23	Danyi	Ahlon	Sassanou		V	1011
24	Danyi	Atigba	Atigba	Tovi	H	753
25	Danyi	Atigba	Danyi Dafo		V	615
26	Danyi	Elavanyo	Elavanyo	Danyime	H	752
27	Danyi	Kakpa	Kakpa		CC	789
28	Danyi	Kakpa	N'digbe	Amegape	H	470
29	Est Mono	Badin	Aguere		V	711
30	Est Mono	Badin	Oligo		V	892
31	Est Mono	Badin	Yanda	Odayitou	H	603
32	Est Mono	Elavagnon	Landa Kope		V	874
33	Est Mono	Elavagnon	Landa Kope	Lactaya	H	286
34	Est Mono	Elavagnon	Landa Kope	Landa Katagna	H	286

35	Est Mono	Elavagnon	Ogou Bretelle	Yaka	H	355
36	Est Mono	Elavagnon	Ogou-Adibo	Abinga	H	673
37	Haho	Dalia	Amakpape	Hatsakpe Ii	H	497
38	Haho	Djemegni	Kpove Marche	Mensanvihoe	H	440
39	Haho	Kpedome	Agbati	Adekpe	H	586
40	Haho	Kpegnon	Sodja Kope		ND	273
41	Haho	Kpegnon	Toklolo		V	616
42	Haho	Kpegnon	Toklolo	Etoe	H	629
43	Haho	Notse	Alinou	Atsokou	H	363
44	Haho	Notse	Alinou	Didome	H	293
45	Haho	Wahala	Dindou		V	1050
46	Kloto	Agome	Kame Tonou		V	521
47	Kloto	Atsave Va	Atsave		CC	813
48	Kloto	Kpime	Agotime Kope		V	501
49	Kloto	Kpime	Kpime Todji Blifou	Limba Kondzi	F	433
50	Kloto	Lavie	Huime	Lavie-Atratsa	ND	450
51	Kloto	Lavie	Huime	Tsavanya	H	696
52	Kloto	Tome	Aveho Kpeta		V	352
53	Kloto	Tove	Tove Ahoundjo		V	920
54	Kloto	Tove	Tove Dzigbe		V	905
55	Kloto	Wome	Fiomake Todji		V	396
56	Moyen Mono	Ahassome	Ahassome	Akeme	H	911
57	Moyen Mono	Ahassome	Ahassome	Yakpehoe	F	389
58	Moyen Mono	Ahassome	Kpekpleme	Sume	F	315
59	Moyen Mono	Kpekpleme	Kativou	Avedzeme	H	854
60	Moyen Mono	Kpekpleme	Kativou	Gboklihoe	F	412
61	Moyen Mono	Kpekpleme	Kpekpleme	Agogome	H	996
62	Moyen Mono	Kpekpleme	Kpekpleme	Bovime	H	563
63	Moyen Mono	Saligbe	Saligbe	Azevou	H	284
64	Moyen Mono	Saligbe	Saligbe	Bokohoe	H	360
65	Moyen Mono	Saligbe	Saligbe	Dekade	F	284
66	Moyen Mono	Saligbe	Saligbe	Kpome	H	704
67	Moyen Mono	Tado	Hanlime		V	408
68	Moyen Mono	Tado	Klikome		V	839
69	Moyen Mono	Tado	Kpativeme		V	540
70	Moyen Mono	Tado	Kpegodo		V	937
71	Moyen Mono	Tohoun	Tohoun	Adjikame	H	652
72	Ogou	Akpare	Assante		V	761
73	Ogou	Akpare	Assante	Agnibavohoe	H	288
74	Ogou	Datcha	Datcha	Banka Kope	H	451
75	Ogou	Djama Houdou	Adougbelan		V	640
76	Ogou	Djama Houdou	Bocco	Matekpo Koffi	H	371
77	Ogou	Glei	Atakpara		V	818
78	Ogou	Glitto	Avedo		ND	328
79	Ogou	Katore	Katore	Yaovi Kope	H	706
80	S/P Akebou	Djon	Djon	Atigoza	H	446
81	S/P Akebou	Kamina Akebou	Kamina	Agbeloukoutou	H	287
82	S/P Akebou	Kamina Akebou	Wawa I		V	421
83	S/P Akebou	Kougnohou	Atekpo	Arima	H	315
84	S/P Akebou	Kougnohou	Atekpo	N'tsawu Kope	H	310
85	S/P Akebou	Seregbene	Brada		V	328
86	S/P Akebou	Seregbene	Danyigan	Danyivi	F	369
87	S/P Akebou	Yalla	Foto Yeye		V	436
88	S/P Akebou	Yalla	Sakounde		V	535
89	S/P Akebou	Yalla	Sansanfo		V	700
90	S/P Kpele Akata	NOVIVE	Fotowui		F	400
91	S/P Kpele Akata	Dawloto	Tutu	Guebakui Barrage	ND	306

92	S/P Kpele Akata	Dawloto	Tutu	Guebakui I	F	562
93	S/P Kpele Akata	Gbaladje	Dafo	Agblegan	H	314
94	S/P Kpele Akata	Gbaladje	Dzanipe	Dzanipe - Todzi	F	340
95	S/P Kpele Akata	Govie	Kpele Govie Apegame	Konda Todzi	H	465
96	S/P Kpele Akata	Kpele Nord	Kpele Ele	Babave	H	343
97	S/P Kpele Akata	Kpele Nord	Kpele Ele	Bagna- Bagna	H	817
98	Wawa	Badou	Anani - Kope		V	774
99	Wawa	Eketo	Gbadi Gawodo	Gbadi Bena	H	417
100	Wawa	Eketo	Gbadi Gawodo	Gbadi Onena	H	537
101	Wawa	Gbadi N'kougna	Dzogbe Kope		V	705
102	Wawa	Gbadi N'kougna	Gbadi N'kougna		CC	977
103	Wawa	Gobe	Adomi Plateaux (Abra)		V	969
104	Wawa	Kessibo	Kessibo	Ouvlobe	H	587
105	Wawa	Kessibo	Wamba - Kope		V	349
106	Wawa	Klabe Efoukpa	Klabe Adape		V	732
107	Wawa	Kpete Bena	Kpete Zogbe	Assouboue	H	346
108	Wawa	Kpete Bena	Mangbe		V	682
109	Wawa	Okou	Zongo Yeye		V	590

サバナエス州

	Préfecture	Canton	Village	Localités	Type localité	Pop. 2008
1	Kpendjal	Naki Est	Nakpatongou		V	382
2	Kpendjal	Naki Est	Tantchimou	Tantchimou haut	ND	739
3	Kpendjal	Naki Est	Djamontiga	samongou	ND	221
4	Kpendjal	Naki Est	Nambenga	Nassiette	ND	1422
5	Kpendjal	Borgou	Bouldjoare		V	725
6	Kpendjal	Borgou	Djiyega		V	627
7	Kpendjal	Borgou	Kpaporga		V	805
8	Kpendjal	Borgou	Kpaporga	Kpaporga	H	400
9	Kpendjal	Borgou	Natchambonga		V	419
10	Kpendjal	Borgou	Teliga	Tetega	H	365
11	Kpendjal	Koundjoare	Djabdjoare	Djabdjoare II	H	518
12	Kpendjal	Koundjoare	Nyanle	Tomonle	ND	354
13	Kpendjal	Koundjoare	Sanloaga	Gnepoledo	H	346
14	Kpendjal	Koundjoare	Zongo	Tambate	H	1270
15	Kpendjal	Koundjoare	Koundjoaré village	Koundjoaré haut	ND	1219
16	Kpendjal	Koundjoare	Tambate	Yentougli	H	233
17	Kpendjal	Mandouri	Bagre-Tambima		V	518
18	Kpendjal	Mandouri	Donga		V	450
19	Oti	Barkoissi	Nassiegou I		V	725
20	Oti	Barkoissi	Kolk I		V	515
21	Oti	Barkoissi	Kpédjak		V	309
22	Oti	Fare	Taderi		V	416
23	Oti	Galangashie	Kouwakou		V	500
24	Oti	Galangashie	Nakpaglikounkoag		ND	800
25	Oti	Galangashie	Poloti		V	560
26	Oti	Gando	Dje-Bouri		V	722
27	Oti	Gando	Sakou	Kodjé	ND	407
28	Oti	Gando	Wogou		V	397
29	Oti	Sagbièbou	Boni	Tchanka	ND	448
30	Oti	Koumongou	Nandiki		V	801
31	Oti	Kountoire	Tchankpe-Bossou		V	423
32	Oti	Kountoire	Samti		V	650
33	Oti	Loko	Loko		CC	745
34	Oti	Loko	Nagouni		V	500
35	Oti	Loko	Nassongou		V	713
36	Oti	Mango	Magna		V	715

37	S/P Cinkasse	Biankouri	Samomoni		V	778
38	S/P Cinkasse	Biankouri	Kalao		V	439
39	S/P Cinkasse	Biankouri	Yoakpate		V	533
40	S/P Cinkasse	Boade Va	Horiwouri		V	528
41	S/P Cinkasse	Boade Va	Kassou		V	322
42	S/P Cinkasse	Cinkasse	Kodago		ND	400
43	S/P Cinkasse	Cinkasse	Segnabin		V	900
44	S/P Cinkasse	Cinkasse	Silmissi		V	500
45	S/P Cinkasse	Cinkasse	Tantchigo		V	700
46	S/P Cinkasse	Cinkasse	Yiego		V	500
47	Tandjoare	Bagou Va	Bogle-Mongue		V	350
48	Tandjoare	Bogou	Kpentina		V	633
49	Tandjoare	Bogou	Loankponguou		V	455
50	Tandjoare	Bogou	Dokle		V	403
51	Tandjoare	Bogou	Dote		V	325
52	Tandjoare	Bogou	Loambene		V	251
53	Tandjoare	Bogou	Natomone		V	396
54	Tandjoare	Bogou	Sakle		V	217
55	Tandjoare	Bombouaka	Djabire		V	282
56	Tandjoare	Bombouaka	Kankangbane		V	353
57	Tandjoare	Bombouaka	Soungou	Kpégou	ND	520
58	Tandjoare	Bombouaka	Koulogue		V	200
59	Tandjoare	Bombouaka	Yering		V	375
60	Tandjoare	Boulogou	Benbengou		V	627
61	Tandjoare	Boulogou	Bougou		V	387
62	Tandjoare	Doukpergou	Liek		V	602
63	Tandjoare	Doukpergou	Sangou		V	734
64	Tandjoare	Goundogua	Goundoga		CC	694
65	Tandjoare	Goundogua	Nandjoare		V	724
66	Tandjoare	Goundogua	Soussouri		V	529
67	Tandjoare	Loko	Loko Centre		CC	765
68	Tandjoare	Loko	Tomongue		V	289
69	Tandjoare	Lokpano	Koukomoni		V	537
70	Tandjoare	Lokpano	Kpinkpaworouk		V	226
71	Tandjoare	Lokpano	Pog		V	304
72	Tandjoare	Lokpano	Yemborbagou		V	421
73	Tandjoare	Mamproug	Mamproug		CC	379
74	Tandjoare	Mamproug	Bore		V	479
75	Tandjoare	Mamproug	Pkumbuog		V	485
76	Tandjoare	Mamproug	Tangbamong		V	402
77	Tandjoare	Nandoga	Moumonne malgou		V	401
78	Tandjoare	Nano	Bopak		V	768
79	Tandjoare	Nano	Dore		V	613
80	Tandjoare	Nano	Goate		V	223
81	Tone	Bidjenga	Babogou		V	538
82	Tone	Bidjenga	Boumone		V	500
83	Tone	Bidjenga	Dabogou		V	548
84	Tone	Bidjenga	Gbanwague		V	353
85	Tone	Bidjenga	Kombiabagou		V	314
86	Tone	Bidjenga	Padoine		V	
87	Tone	Bidjenga	Pantogou		V	700
88	Tone	Bidjenga	Tambimongue		V	500
89	Tone	Bidjenga	Tambingue		V	395
90	Tone	Bidjenga	Touangou		V	560
91	Tone	Bidjenga	Yendegou		V	204
92	Tone	Dapaong	Babona Ii		V	579
93	Tone	Dapaong	Tomone		V	798

94	Tone	Kantindi	Obitenlegou Iii		V	449
95	Tone	Kantindi	Otchimbiagou		V	449
96	Tone	Kantindi	Oubitenlegou Ii		V	360
97	Tone	Kantindi	Tidonte		V	675
98	Tone	Korbongou	Gbargou-Gbangbagou		V	500
99	Tone	Kourientre	Dalagou Ii		V	441
100	Tone	Kourientre	Kpegbongue		V	503

(2) 既存人力ポンプ付き深井戸給水施設改修

マリタイム州

N°	Préfecture	Canton	Village	Localité	Projet	Marque pompe
1	GOLFE	SANGUERA		KLEME	JICA 5 (1997-2000)	UPM
2	GOLFE	LEGBASSITO		AMEDENTA	JICA 5 (1997-2000)	UPM
3	GOLFE	LEGBASSITO		MADJIKPETO	JICA 5 (1997-2000)	UPM
4	GOLFE	LEGBASSITO		LEGBASSITO	JICA 5 (1997-2000)	UPM
5	AVE	ASSAHOUN		ASSAHOUN	JICA 5 (1997-2000)	UPM
6	AVE	ASSAHOUN		ASSAHOUN	JICA 5 (1997-2000)	UPM
7	AVE	ASSAHOUN		ASSAHOUN	JICA 5 (1997-2000)	UPM
8	AVE	ASSAHOUN		APEYEME	JICA 5 (1997-2000)	UPM
9	AVE	ASSAHOUN		MANGOTIDEKE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
10	AVE	ASSAHOUN		ANDO TAKLAVE	JICA 2 (1986-87)	UPM
11	AVE	ASSAHOUN		BETEVE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
12	AVE	ASSAHOUN		KPOTAME	BIE/JICA 1	UPM
13	AVE	ASSAHOUN		KLOBALE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
14	AVE	ASSAHOUN		ANDO AGOVE	JICA1	UPM
15	AVE	ASSAHOUN		ALAKPA KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
16	AVE	ASSAHOUN		ZAKPAT KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
17	AVE	ASSAHOUN		BEDIKPE	JICA 2 (1986-87)	UPM
18	AVE	ASSAHOUN		ANDO AGBADJANAKIN	JICA 5 (1997-2000)	UPM
19	AVE	ASSAHOUN		KLOMEKPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
20	AVE	ASSAHOUN		ATSE KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
21	AVE	ASSAHOUN		ATTI-WOTSINO	JICA 5 (1997-2000)	UPM
22	AVE	ASSAHOUN		BOSSO KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
23	AVE	ASSAHOUN		XETOXUI	JICA 5 (1997-2000)	UPM
24	AVE	KEVE		KEVE	BIE/JICA 1	UPM
25	AVE	KEVE		KEVE	JICA1	UPM
26	AVE	TOVEGAN		AHIAFO-KOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
27	AVE	TOVEGAN		TOUKE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
28	S/P AFAGNAN	AFFAGNAN		MAWUNOU KONDJI	JICA 2 (1986-87)	UPM
29	VO	DAGBATI		VO ASSO	JICA 2 (1986-87)	UPM
30	VO	VO KOUTIME		VO TOKPLI	JICA 2 (1986-87)	VER
31	ZIO	AGBELOUVE		KANNYIKPEDJI	JICA1	KAR
32	ZIO	AGBELOUVE		BEGBE	JICA1	UPM
33	ZIO	AGBELOUVE		AKPAVE KOPE	JICA1	UPM
34	ZIO	AGBELOUVE		DATIHO	JICA1	UPM
35	ZIO	AGBELOUVE		KPOKLOLO	JICA1	UPM
36	ZIO	AGBELOUVE		ATITOE	JICA1	UPM
37	ZIO	AGBELOUVE		AGOKPE	JICA1	UPM
38	ZIO	AGBELOUVE		DZOGBEDJI	JICA1	UPM
39	ZIO	AGBELOUVE		ESSOH KOPE	JICA1	UPM
40	ZIO	AGBELOUVE		ADOKPOE	JICA1	UPM
41	ZIO	AGBELOUVE		ADOKPOE	JICA1	UPM
42	ZIO	AGBELOUVE		ATIKOLOE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
43	ZIO	BOLOU KPETA		ADANTO	JICA1	UPM
44	ZIO	BOLOU KPETA		BOLOUGAN	JICA1	UPM
45	ZIO	BOLOU KPETA		ZOGBEDJI	JICA1	UPM
46	ZIO	GAME		AKATI	JICA1	UPM
47	ZIO	GBLAINVIE		TOUMALI	JICA 5 (1997-2000)	UPM

48	ZIO	TSEVIE		KOLO	JICA1	UPM
49	ZIO	TSEVIE		ZEDJOPE	JICA 5 (1997-2000)	UPM
50	ZIO	WLI		MEDUIME	JICA 2 (1986-87)	UPM

プラトール州

N°	Préfecture	Canton	Village	Localite		Marque Pompe
1	Agou	Agou Ibor		Kati		UPM
2	Agou	Amouzou Kope		Wudzrale		UPM
3	Agou	Agotime Nord		Assafo Kope		UPM
4	Agou	Agou Ibor		Kati		Monitor
5	Agou	Gadja		Agoe Akodessewa		Monitor
6	Agou	Tavie		Gadzepe		Monitor
7	Agou	Agotime Nord		Glikpo		Monitor
8	Amou	Imle		Dedome		UPM
9	Amou	Ekpegnon		Onyawlou		UPM
10	Amou	Temedja		Glelou		UPM
11	Amou	Avedje-Itadi		Okafou		UPM
12	Amou	Ekpegnon		Akloa Kope		UPM
13	Amou	Otadi		Otadi		UPM
14	Danyi	Kakpa		Keteme		UPM
15	Est mono	Elavagnon		Ogou Lassa		UPM
16	Est mono	Kamina		Datcha Kamina		UPM
17	Est mono	Badin		Aloko		UPM
18	Est monoi	Moretan		Agodeka		Monitor
19	Est mono	Kpessi		Awoutere		Monitor
20	Kloto	Kouma		Kouma Dounyo		UPM
21	Kloto	Nyive Va		Tohome		UPM
22	Haho	Asrama		Edouhoe		Monitor
23	Haho	Wahala		Kpedji		Monitor
24	Haho	Djemegni		Avedji		Monitor
25	Haho	Kpedome		Alou Kope		Monotor
26	Haho	Notse		Batoume		UPM
27	Haho	Kpedome		Hekpe		UPM
28	Moyen mono	Tohoun		Begbadzi		MO
29	Moyen mono	Tado		Doloume		UPM
30	Moyen mono	Kpekpleme		Atifoutoudahoue		UPM
31	Moyen mono	Tohoun		Wagba		UPM
32	Ogou	Glei		Tingla		UPM
33	Ogou	Akpare		Kotchadjo		UPM
34	Ogou	Glitto		koufota		UPM
35	Ogou	Ountivou		Tokotchihoe		Monitor
36	Wawa	Kessibi		Kessibo Wawa		UPM
37	Wawa	Klabe Efoukpa		Benali		UPM
38	Wawa	Kpete Bena		Kpete Bena		UPM
39	Wawa	Gbadi N'kougna		Enawoe		UPM
40	Wawa	Kessibi		Kessibo Wawa		UPM
41	Wawa	Eketo		Gbadi Gawodo		UPM
42	s/p Akebou	Kougnohou		Atigoza		UPM
43	s/p Akebou	Gbende		Brounfou		UPM
44	s/p Akebou	Seregbene		Seregbene		UPM
45	s/p Akebou	Kougnohou		Kougnohou		UPM
46	s/p Kpele Akata	Kpele Nord		Medze		UPM
47	s/p Kpele Akata	Novive		Ougna Iii		UPM
48	s/p Kpele Akata	Dawloto		Agbome		UPM
49	s/p Kpele Akata	Kpele Centre		Votre		UPM
50	s/p Kpele Akata	Akata		Akata Dzokpe		Monitor

サバネス州

N°	Préfecture	Canton	Village	Localité	Type pompe
1	TONE	Kantindi	Bagname	Bagname - Sanfatoute	UPR
2			Boale	Boale	UPROMA
3			Dakpante I	Eloague	UPROMA
4		Kourientré	Kpong II	Kpong centre	UPM
5			Tintodiguine	Gnangbangbong	UPM
6		Naki – Ouest	Toutouangbang	Toutouangbang I	UPM
7			Nakorgou	Djatbome	UPM
8			Logodé	Logodé centre	UPM
9		Tami	Tonte	Tonte – Bas	VER
10		Dapaong	Nassablé	DRH	PB
11			Dalwak	-	UPM
12	TANDJOARE	Bombouaka	Soungou	Soungou centre Ecole	UPM
13			Tambangouu	CAT	-
14		Doukpergou	Bakosse	Centre	VER
15		Loko	Yoak	Yoak centre	UPM
16		Lokpano	Lokpano	Lokpano centre	VER
17		Pligou II	Pligou II	Centre Ecole	UPM
18		Nano	Nassiegou	Boungou	VER
19		Tamongue	Koundougou	Koundoupag	UPM
20			Tambigue II	Tambigue II	VER
21	TANDJOARE	Tampialime	Bakpang – Souka	pokanyète	VER
22		Nandoga	Gangana – Kounog	Gangana – Kounog	PB
23	OTI		Djandjantiè	Mouyola 2cole	UPM
24		Takpamba	Bitchédo	EPP	VER
25		Galangashie	Bigou		VER
26			Kouwounka	Kouwounka	UPM
27		Gando	Napoli		VER
28			Takpapiéni	Marché	UPM
29			Baritigou	Baritigou	VER
30		Loko	Kérékété II	Kérékété II	IND
31			Gbéti	Tamondi	UPM
32		Mogou	Kpentchani	Kpentchani	UPM
33		Mango	Mantché	Natchabou école	VER
34		Nagbéni	Namounbaga	Namounbaga	UPROMA
35	KPENDJAL		Nalianbaga		UPM
36		Borgou	Sagou		UPM
37			Yanyane	Yanyane	PB
38			Djabdjoaré	Djabdjoaré centre	UPROMA
39		Koundjoaré	Sankortchagou	Ecole	UPM
40			Bambore	Olao	PB
41		Namoundjoga	Tantchal	Kpagbenle	UPROMA
42			Ogaro centre		UPM
43		Ogaro	Bonloaré	Bonloaré	UPROMA
44		Pogno	Okontchiok	Okontchiok	UPROMA
45		Mandouri	Sassiéga	Centre	UPM
46		Naki – Est	Djoamon	Gabounou II	UPM
47	Cinkassé		Pissosgo	Pissosgo	UPM
48		Cinkassé	Tampilego	Tampilego centre	UPM
49		Timbou	Datoulonte II		PB
50		Sam- Naba	Safobé II	Safobé II	PB

(3) 小規模給水網建設

マリタイム州

	Préfecture	Canton	Village	Localités	Type localité	Pop. 2008
1	Ave	Badja	Agoudza-Badza		V	1254
2	Ave	Keve	Anyron		V	1867
3	Ave	Keve	Yometchin		V	1498
4	Ave	Tovegan	Koudassi Gare		V	1729
5	Golfe	Legbassito			V	1358
6	Golfe	Legbassito	Amadenta Anagli Kope		V	1312
7	Vo	Dagbati	Vo Asso		V	1273
8	Yoto	Tokpli	Akladjenou		V	1260
9	Zio	Gape-Kpodzi	Wonougba		V	1280
10	Zio	Gapé Centre			V	1321

プラトー州

	Préfecture	Canton	Village	Localités	Type localité	Pop. 2008
1	Danyi	Ahlon	Sassanou		V	1011
2	Danyi	Kakpa	Koudzragan		V	1031
3	Est Mono	Elavagnon	Elavagnon	Okoutawaya	H	1022
4	Moyen Mono	Ahassome	Bessame		V	1071
5	Moyen Mono	Kpekpleme	Kpekpleme	Agogome	H	996
6	Wawa	Badou	Anonoe		V	1325
7	Wawa	Gbadi N'kougna	Gbadi N'kougna		CC	977
8	Wawa	Gobe	Adomi Plateaux (Abra)		V	969
9	Wawa	Gobe	Agbo Kope		V	940
10	Wawa	Klabe Efoukpa	Benali		V	990

サバネス州

	Préfecture	Canton	Village	Localités	Type localité	Pop 2008
1	Kpendjal	Borgou	Borgou	Centre	CC	2575
2	Kpendjal	Mandouri	Mandouri	Centre	CC	1700
3	Oti	Barkoissi	Barkoissi	Centre	CC	3904
4	Oti	Takpamba	Takpamba	Centre	CC	2180
5	Tandjoaré	Tamongue	Yembour	Centre	V	1720
6	Tandjoaré	Nano	Nano	Centre	CC	1643
7	Cinkassé	Timbou	Timbou	Centre	CC	1854
8	Cinkassé	Gnoaga	Gnoaga	Centre	CC	1054
9	Tône	Naki - Ouest	Naki - Ouest	Centre	CC	3163
10	Tône	Nanergou	Nanergou	Centre	CC	2060

無償資金協力

日本国政府はODA業務に係る質の改善を図るため組織改革を行い、その一環として2008年10月1日に新JICA法が施行された。本法及び日本国政府の決定に基づき、JICAが無償資金協力の実施機関となった。

無償資金協力とは被援助国に返済義務を課さないで資金を供与する援助で、被援助国が自国の経済・社会の発展のために役立つ施設、資機材及び役務（技術あるいは輸送等）を調達するのに必要な資金を、我が国の関係法令に従って以下のような原則により贈与するものである。日本国政府が資材・機材、設備等を直接に調達して現物供与する形態はとっていない。

1. 無償資金協力実施の手順

我が国の無償資金協力は次のような手順により行われる。

- | | |
|----------|--------------------------|
| ・ 協力準備調査 | JICAにより実施 |
| ・ 審査及び承認 | 日本国政府及びJICAによる審査、閣議による承認 |
| ・ 実施の決定 | 日本国政府と被援助国間の口上書交換 |
| ・ 贈与契約 | JICAと被援助国間の契約締結 |
| ・ 実施 | 贈与契約に基づくプロジェクトの実施 |

2. 調査の位置づけ

(1) 調査の内容

JICAが実施する協力準備調査の目的は、JICA及び日本国政府が無償資金協力の審査を行う際に必要な基礎的資料（判断材料）を提供することであり、その内容は以下のとおりである。

- － プロジェクトの背景、目的、効果並びに実施に必要な被援助国側関係機関の能力の確認
- － 無償資金協力実施の妥当性について技術面、財政面、社会・経済面での検証
- － プロジェクトの基本構想について双方で確認
- － プロジェクトの概略設計策定
- － 概略事業費の積算

なお、要望された内容が全てそのまま協力の対象となるのではなく、我が国の無償資金協力のスキーム等を勘案し、基本構想が確認される。

また、無償資金協力として実施するに当たって、JICAは被援助国側の自助努力を求める立場から被援助国にも必要な措置を求めており、この措置が実施を担当する機関以外の所管事項である場合であってもその実施の担保を求めるものであり、最終的には被援助国政府の関係する機関全てとの確認をミニッツにより行う。

(2) コンサルタントの選定

調査の実施に際してJICAは登録業者の中からプロポーザル方式によりコンサルタントを選定する。

(3) 調査結果

調査報告書はJICAによって検討され、無償資金協力の妥当性が確認された後、JICAは無償資金協力実施に係る審査を日本国政府に提言する。

3. 無償資金協力のスキーム

(1) 交換公文 (E/N) 及び贈与契約 (G/A)

無償資金協力が閣議によって承認の後、交換公文 (E/N) が日本国政府と被援助国政府との間で署名され、引き続きJICAと被援助政府との間で贈与契約 (G/A) が締結される。G/Aは支払条件、被援助国の責務、調達条件といった、当該プロジェクトの実施に必要とされる条項を定めるものである。

(2) コンサルタントの選定

技術的一貫性を保つため、協力準備調査を実施したコンサルタントは、E/N及びG/Aの後の当該プロジェクトに引き続き従事するため、JICAによって被援助国へ推薦される。

(3) 調達適格国

無償資金協力の資金は、原則として、日本国又は被援助国の生産物ならびに日本国民又は被援助国民の役務を購入するために使用される。なお、無償資金協力の資金はJICA及び被援助国政府（又は政府が指定する当局）が必要と認める場合には第三国（日本国又は被援助国以外）の生産物の購入又は役務の購入にも使用することが可能である。但し、無償資金協力を実施するに当たって必要とするプライムコントラクター、即ち、コンサルタント、施工業者及び調達業者は「日本国民」に限定される（ここでいう「日本国民」という語は日本国の自然人又はその支配する日本国の法人を意味する）。

(4) 「認証」の必要性

被援助国政府（又は政府が指定する当局）が行う「日本国民」との契約は「円貨建」で締結され、かつ、JICAによる「認証」を必要とする。「認証」は贈与財源が日本国民の税金であることによる。

(5) 被援助国に求められる措置

無償資金協力が実施されるに際して被援助国政府は別紙のような措置等が求められる。

(6) 「適正使用」

無償資金協力により建設される施設及び購入される機材が、適正かつ効果的に維持され、使

用されること、並びにそのために必要な要員等の確保を行うこと。また、無償資金協力によって負担される経費を除き必要な維持・管理費全ての経費を負担すること。

(7) 「輸出及び再輸出」

無償資金協力により購入される生産物は被援助国より輸出あるいは再輸出されてはならない。

(8) 銀行取極 (B/A)

a) 被援助国政府（又は指定された当局）は日本国内の銀行に被援助国政府名義の口座を開設する必要がある。JICAは認証された契約に基づいて被援助国政府又は政府が指定する当局が負う債務の弁済に充てるための資金を右勘定に「日本円」で支払うことにより無償資金協力を実施する。

b) JICAによる支払いは被援助国政府又は政府が指定する当局が発行する「支払授權書 (A/P)」に基づいて「銀行」が支払請求書をJICAに提出した時に行われる。

(9) 支払授權書 (A/P)

被援助国政府は、銀行取極を締結した銀行に対し、支払授權書の通知手数料及び支払い手数料を負担しなければならない。

(10) 環境社会配慮

被援助国政府は当該プロジェクトに対して社会環境配慮を確保しなければならない。また、被援助国の環境規制及び「JICA社会環境配慮ガイドライン」に従わなければならない。

無償資金協力の手順

段階	業務展開	裨益国政府	日本政府	JICA	コンサルタント	請負業者	その他
		要請	要請 ↓ プロジェクトの選考 → TORの評価 → プロジェクト確認調査*				
プロジェクトの形成と準備	協力準備調査	協力準備調査* → 現地調査 国内業務 報告書					
		概略設計調査 → プロポーザルによるコンサルタントの選出と契約 → 現地調査 国内業務 報告書					
		概略設計概要報告書説明 → 概略設計報告書					
評価と認証	プロジェクトの認証 ↓ 省間協議 ↓ 公文原案提出 ↓ 開議承認						
実施	E/N + G/A (E/N: 交換公文, G/A: 贈与契約, A/P: 支払い授權書)						
	銀行取極						
	コンサルタント契約 → 認証 → A/P発行						
	詳細設計調査、入札図書 → 裨益国の承認 → 入札準備						
	開札と評価						
	請負業者契約 → 認証 → A/P						
	調達・施工 → 竣工検査 → 裨益国の竣工検査						
	供用 → 終了時評価						
評価とフォローアップ	事後評価 → フォローアップ						

両国の主要な分担事業内容（土木案件）

N 。	項目	無償資金協力 援助にカバー される部分	受益国により カバーされる 部分
1.	必要な用地の取得と整備の保証		●
2.	受益国の荷揚港における生産品の速やかな荷揚・通関と内国輸送の保証		
	1) 海路（空路）による受益国への日本生産品の輸送	●	
	2) 受益国の荷揚港における税及び通関の免税		●
	3) 荷揚港からプロジェクトサイトまでの内国輸送	(●)	(●)
3.	受益国において生産物およびサービスの購入に課せられる関税、内国税、その他の税に対する免税の保証		●
4.	生産物およびサービス調達に援助を必要とする日本国民に対する業務遂行のための受益国への入国および滞在の保証		●
5.	「施設と資機材」/「施設」がプロジェクトの実施のため正しく効果的に使用されることの保証		●
6.	プロジェクトの実施のために必要な無償資金協力によりカバーされる以外の、全ての費用の負担		●
7.	銀行取極（B/A）に基づく銀行業務のための日本の両替銀行の以下の手数料負担		
	1) 支払い受験書（A/P）の通知手数料		●
	2) 支払手数料		●
8.	プロジェクト実施における環境社会配慮		●

両国の主要な分担事業内容（機材案件）

N 。	項目	無償資金協力 援助にカバー される部分	受益国により カバーされる 部分
1.	受益国の荷揚港における生産品の速やかな荷揚・通関と内国輸送の保証		
	1) 海路（空路）による受益国への日本生産品の輸送	●	
	2) 受益国の荷揚港における税及び通関の免税		●
	3) 荷揚港からプロジェクトサイトまでの内国輸送	(●)	(●)
2.	受益国において生産物およびサービスの購入に課せられる関税、内国税、その他の税に対する免税の保証		●
3.	生産物およびサービス調達に援助を必要とする日本国民に対する業務遂行のための受益国への入国および滞在の保証		●
4.	機材がプロジェクトの実施のため正しく効果的に使用されることの保証		●
5.	無償資金協力によりカバーされる以外の、資機材の輸送と取り付けに必要な全ての費用の負担		●
6.	銀行取極（B/A）に基づく銀行業務のための日本の両替銀行の以下の手数料負担		
	1) 支払い受験書（A/P）の通知手数料		●
	2) 支払手数料		●
7.	プロジェクト実施における環境社会配慮		●

2. 要請書

REQUETE D'AIDE FINANCIERE NON REMBOURSABLE DU JAPON

1. **Nom du pays bénéficiaire :** TOGO
2. **Date de la présentation de la requête :** Août 2009

3. Bureau d'administration qui présente la requête

(1) Nom du bureau d'administration qui présente la requête : Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise(MEAHV) à travers la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement(DGEA)

(2) Nom et titre du responsable : Ministre d'Etat, ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise(MEAHV) ; le Général Zakari NANDJA

(3) Coordonnées du responsable :

4. **Titre du projet** : Alimentation en Eau Potable et Assainissement (AEP) en milieu rural et Semi Urbain (Région Maritime, Plateaux et Savanes)

5. Contexte de la requête

(1) Nom du secteur : Alimentation en Eau Potable (AEP) en milieu rural et semi-urbain

(2) Situation actuelle et problématique du secteur concerné

En ce qui concerne la desserte en eau potable (qui prend en compte les infrastructures rapportées à la population susceptible d'être desservie), l'inventaire DGEA/AFD (2006) témoigne d'un déficit considérable d'équipement en infrastructures d'eau potable, tant en milieu rural qu'en milieu semi-urbain.

Le taux de desserte en eau potable a été estimé à 34% en moyenne nationale, oscillant entre une moyenne de 29-30% en milieux rural et semi urbain

. Lorsqu'on tient compte des pannes et abandons, seulement 22% de la population rurale a accès à l'eau potable. Ce taux varie d'une région à l'autre, et d'une préfecture à l'autre au sein d'une même région :

PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT (AEP) EN MILIEU RURAL ET SEMI-URBAIN DANS LES REGIONS MARITIME, PLATEAUX ET SAVANES

REQUETE AUPRES DE LA COOPERATION FINANCIERE NON REMBOURSABLE JAPONAISE

N°	Régions	Milieu rural		Milieu semi-urbain	
		Desserte (1) potentielle	Desserte (2) réelle	Desserte potentielle	Desserte réelle
1	Maritime	23	15	13	10
2	Plateaux	28	17	30	24
3	Centrale	47	41	61	52

4	Kara	43	34	49	44
5	Savanes	27	19	15	11

- (1) Desserte si tous les points d'eau existants étaient fonctionnels
(2) Desserte uniquement à partir des points d'eau fonctionnels

- **Hygiène et assainissement**

Le taux d'accès global aux systèmes d'assainissement (installations sanitaires améliorées) reste encore faible (32% de la population en 2006) avec un écart très important entre les milieux urbain (67%) et rural (10%).

Les dispositifs d'évacuation des eaux usées domestiques sont très peu répandus (3,1% des ménages en 2000). Les puisards d'absorption n'existeraient que dans un nombre très limité de concessions en milieu rural et semi urbain (1% des concessions). L'évacuation des eaux usées domestiques se fait généralement dans 70% des cas dans la rue, dans la nature ou dans les caniveaux.

Tous ces éléments (faible desserte en eau potable, manque d'équipement sanitaire, manque d'hygiène, élimination des eaux usées domestiques dans la nature,...) induisent, directement ou indirectement, de nombreuses maladies infectieuses et parasitaires.

(3) *Données et enseignements spécifiques au secteur de l'Eau et de l'Assainissement*

L'enquête réalisée dans le cadre des OMD révèle que les régions Maritime, Plateaux et Savanes sont les moins desservies en AEP au Togo.

La situation socio-sanitaire des populations vivant en milieu rural et semi-urbain dans ces régions se caractérise par un taux de morbidité et mortalité encore élevée dus aux maladies infectieuses et parasitaires qui se sont aggravées par les difficultés d'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement adéquates.

En effet la recherche de l'eau pour usage familial constitue dans ces régions l'une des principales préoccupations journalières des femmes. C'est une charge de travail extrêmement pénible pour les femmes et les enfants. Ils doivent transporter sur la tête des récipients d'eau d'une capacité de plus de 30 kg sur des distances pouvant aller jusqu'à 20 km par jour. Cette corvée occupe environ 80 % du temps de travail des femmes en saison sèche dont la durée varie de 4 à 7 mois selon les régions et selon l'abondance des pluies. Pendant cette période, les femmes n'arrivent ni à faire face à leurs autres responsabilités domestiques et familiales, ni à participer aux activités de développement de leur milieu et assurer leur autopromotion. Cette tâche pénible consomme énormément leur énergie et leur temps. Il est donc évident que l'accès à l'eau potable allège les tâches des femmes. D'où l'importance et l'urgence que le Gouvernement accorde à ce projet pour libérer les femmes, les filles et les enfants de cette corvée d'eau.

Malgré les nombreuses actions entreprises par le Gouvernement dans le cadre de la mobilisation des ressources en eau en faveur de ces populations desdites régions, la grande partie n'a pas encore accès à l'eau potable et continue à utiliser l'eau des marigots ou des rivières avec pour conséquences la persistance des maladies d'origine hydrique.

Pour remédier à cette situation, il faut augmenter la couverture en matière d'eau potable et d'assainissement par la réalisation de ce présent projet.

(4) *Relation entre le projet et le plan de développement national (nom du plan de développement national et situation du secteur proposé par rapport au plan).*

Le secteur eau et assainissement s'intègre dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et dans la stratégie des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
Le secteur Eau et Assainissement constitue la clé de voûte de développement de toutes ces stratégies. Le quatrième programme spécifique de l'axe 3 du DSRP met un accent particulier sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement.

(5) *Relation entre le projet et le plan de développement national (nom du plan de développement national et position du projet proposé par rapport au plan)*

Le présent projet d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement en milieu rural et semi urbain s'inscrit parfaitement dans les objectifs des deux plans nationaux de développement à savoir la Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté (SIRP) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Il permettra une amélioration de l'accès durable et équitable des populations rurales et semi urbaines à l'eau potable et à un assainissement moderne.

6. Objectif(s) du projet /programme

- **Objectif(s) supérieur(s)**
 - Accroître durablement l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement des populations défavorisées des centres ruraux dans les trois (3) Régions économiques du Togo ;
 - Améliorer les conditions de vie et de santé des populations défavorisées en milieu rural des trois (3) Régions économique du Togo.
- **Objectif(s) du projet/programme**

- 1) Désignation du site sur une carte du pays (Voir liste des localités en annexe)
- 2) Désignation des sites sur une carte simplifiée de la région/de la province/département/ville

- Accroître de façon durable l'accès aux services de base eau et hygiène/assainissement des populations des trois (3) régions économiques du Togo.

Ces objectifs permettent :

- la réduction de la corvée d'eau des femmes et des enfants
- la réduction de l'incidence des maladies d'origine hydrique et ;
- la réduction de l'exode rural qui sévit dans les campagnes desdites régions.

7. Description du projet/programme

(1) Type : Création de 300 nouveaux forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH), réhabilitation de 150 anciens forages équipé de pompes à motricité humaine, constructions de 30 Mini Adduction d'eau Potable (Mini-AEP) , réhabilitation de 2 anciens ateliers de forages, fourniture de 2 nouveaux ateliers de forages et matériels scientifiques et construction des locaux de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement

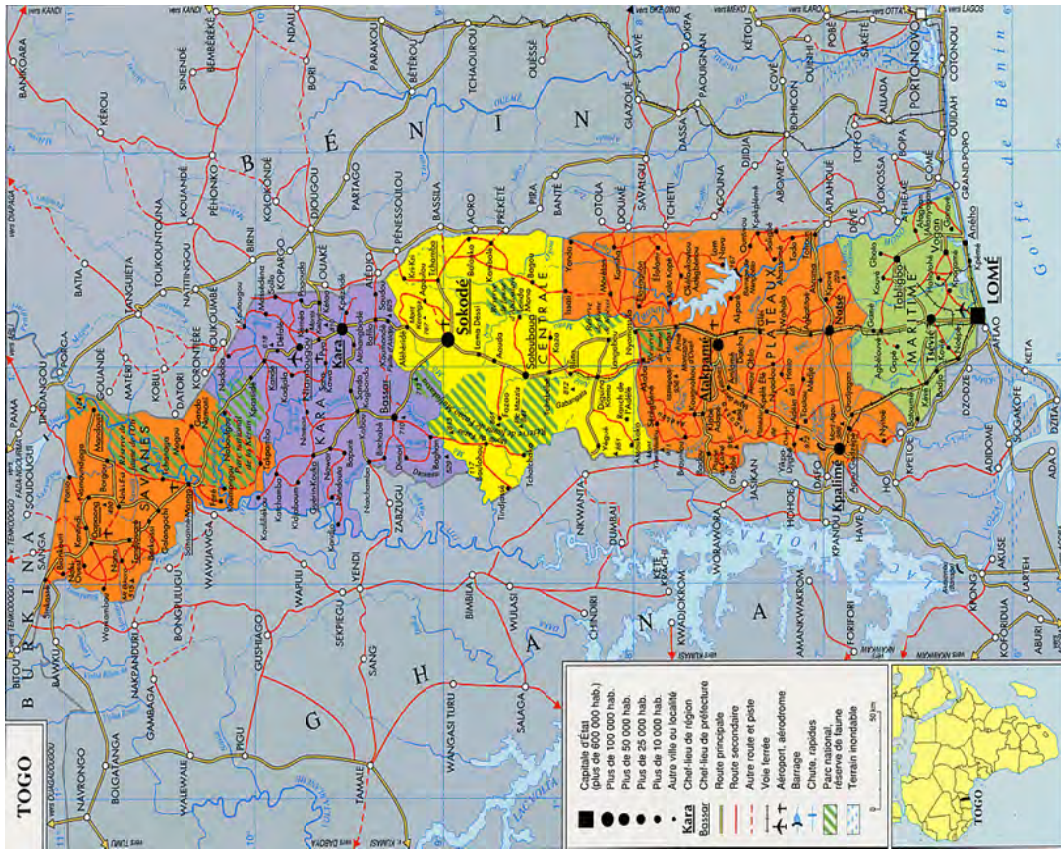
(2) Montant du projet/programme proposé (en dollar)

Types	Articles	Montant en dollars (1dollar=450FCFA)	En FCFA
Création de nouveaux forages ;	300	4426666,67	1 992 000 000
Réhabilitation anciens forages ;	150	830000	373 500 000
Construction de mini-AEP :	30	5533333,33	2 490 000 000
Fourniture de nouveaux ateliers complets de forage :	2	3688888,89	1 660 000 000
Réhabilitation des anciens ateliers complets de forage :	2	368888,889	166 000 000
Fourniture des matériels scientifiques et autres :	FF	55333,3333	24 900 000
Construction des locaux de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement	FF	1420222,22	639 100 000
Conception et supervision	FF	3343333,33	1 504 500 000
TOTAL		19 666 666,7	8 850 000 000

(3) Site concerné par le projet/programme et renseignements complémentaires :

1. Annexes

Annexe 1 : Carte détaillée du Togo



Source: Division Géographique du Ministère des Affaires Étrangères

3) Adresse des sites, motifs du choix des sites
Les localités retenues pour bénéficier de ce projet se répartissent dans les villages des cantons des préfectures des trois régions concernées

L'enquête réalisée dans le cadre des OMD révèle que les régions Maritime, Plateaux et Savanes sont les moins desservies en AEP au Togo.

La situation socio-sanitaire des populations vivant en milieu rural et semi-urbain dans ces régions se caractérise par un taux de morbidité et mortalité encore élevée dus aux maladies infectieuses et parasitaires qui se sont aggravées par les difficultés d'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement adéquates.

En effet la recherche de l'eau pour usage familial constitue dans ces régions l'une des principales préoccupations journalières des femmes. C'est une charge de travail extrêmement pénible pour les femmes et les enfants. Ils doivent transporter sur la tête des récipients d'eau d'une capacité de plus de 30 kg sur des distances pouvant aller jusqu'à 20 km par jour. Cette corvée occupe environ 80 % du temps de travail des femmes en saison sèche dont la durée varie de 4 à 7 mois selon les régions et selon l'abondance des pluies. Pendant cette période, les femmes n'arrivent ni à faire face à leurs autres responsabilités domestiques et familiales, ni à participer aux activités de développement de leur milieu et assurer leur autopromotion. Cette tâche pénible consomme énormément leur énergie et leur temps. Il est donc évident que l'accès à l'eau potable allège les tâches des femmes. D'où l'importance et l'urgence que le Gouvernement accorde à ce projet pour libérer les femmes, les filles et les enfants de cette corvée d'eau.

4) Propriétaire des sites et la disponibilité de celui-ci

Les sites appartiennent aux communautés villageoises devant bénéficier de ces ouvrages hydrauliques et sont déjà disponibles.

5) Situation actuelle des sites

Dans ces trois régions, le réseau routier (constitué de pistes latéritiques) est assez bon et permet des communications aisées entre les principales agglomérations. Un réseau assez dense de pistes secondaires assure presque partout une bonne pénétration en saison sèche, mais, dès les premières pluies, certaines sont difficilement praticables voir même impraticables par endroit.

Certains sites ne disposent pas d'électricité et de téléphone. Les sites des ouvrages sont d'utilité publique et peuvent être facilement mis à la disposition du projet. Ils ne nécessitent ni nivellement ni drainage et les conditions naturelles sont bonnes.

6) Conditions naturelles

Le projet couvre les régions Maritime, Plateaux et Savanes du Togo.

Région des Plateaux : la Région des Plateaux s'étend sur toute la largeur du pays entre la République du Ghana à l'Ouest et la République du Bénin à l'Est et elle est bordée au Nord et au Sud respectivement par les régions Centrale et Maritime. La Région des plateaux dont le Chef-lieu est Atakpamé, a une superficie totale de 16.975 km² soit 30% de la superficie du Togo. Elle comprend 9 préfectures et deux sous-préfectures



Région Maritime : la Région Maritime s'étend entre la République du Ghana à l'Ouest et la République du Bénin à l'Est et elle est bordée au Nord et au Sud respectivement par la région des plateaux et l'Océan Atlantique. La région Maritime, dont le chef-lieu est Tsévié, a une superficie totale de 6 200 Km² et comprend 6 préfectures et une sous-préfecture.

Région des Savanes : la Région des Savanes est située dans la partie septentrionale du pays ; Elle s'étend entre la République du Ghana à l'Ouest et la République du Bénin à l'Est et est bordée au Nord et au Sud respectivement par le Burkina Faso et la région de la Kara. La Région des savanes dont le Chef-lieu est Dapaong, a une superficie totale de 8470 km². Elle comprend 4 préfectures et une sous-préfecture

7) Situation de la sécurité

Le projet se déroulera dans les milieux rural et semi urbain des régions Maritime, plateaux et savanes où l'environnement sécuritaire est très bon.

(4) Description des ouvrages hydrauliques à réaliser

1) Plan simplifié d'ouvrages hydrauliques similaires existant



Doc 10 b 1 - Forage type en zone de socle pour pompe manuel.pdf

Doc 10 b 2 Superstructure pompe.pdf



Superstructure pompe.pdf

- 2) *Projet d'architecture des ouvrages concernés (sans objet)*
- 3) *Donnés, photographies et : ou autres documents indiquant la taille du site et des ouvrages concernés*
 - Capacité du château d'eau : 100 m3
 - Borne fontaine : 4 robinets

4) *Méthodes de conception et de construction normalement utilisées dans le pays bénéficiaire*
 L'ouvrage desservant la population doit être un point d'eau moderne (forage équipé de pompe à motricité humaine, poste d'eau autonome alimenté par une source ou forage, mini-Adduction d'eau potable ou grande adduction d'eau potable alimentée par une source ou forage ;

Les normes selon les types d'ouvrages:

Forages équipés d'une Pompe à Motricité Humaine (F PMH) = 1 EPE (250 personnes).

Adduction d'Eau Potable = 2 EPE par borne fontaine (2 x 1 EPE = 500 personnes).

Poste d'Eau Autonome(PEA) = 4 EPE quel que soit le nombre de robinets (1000 personnes).

La population desservie par l'ouvrage (forage à PMH, PEA ou borne fontaine) doit être située dans un rayon de 500 m de ce dernier.

5) *Pays d'approvisionnement potentiel(s) des matériaux/matériel pour la construction des ouvrages hydrauliques*

Désignation Matériaux de construction du château d'eau ou du local de la DGEA(Sable, gravier, ciment...)	Pays de provenance
Ateliers de forages	Entreprises de forages du Togo
Pompes manuelles et électriques	TOGO/INDE/ALLEMAGNE

6) *Coût approximatif*

Le montant estimatif de l'ensemble du projet s'élève à **19 666 666,7 dollars soit 8 850 millions de francs CFA.**

(5) *Description des équipements (Sans objet)*

- 1) *Plan de l'établissement dans lequel l'installation des équipements est prévue ainsi que données, photographies et/ou autres documents indiquant la taille de l'établissement*

Les ouvrages hydrauliques sont réalisés dans les milieux rural et semi-urbains les plus défavorisées des régions de Savanes, Plateaux et Maritime à qui le projet permettra d'avoir accès à l'eau potable de façon durable

- 2) *Liste des équipements existants financé par JICA*

Situation des projets d'approvisionnement en eau potable en milieu rural financés par le Japon

N	Désignation	Région	Total Points d'eau	Année	Montant en millions yens
1	JICA1: - Formation du personnel de l'administration ; - Fourniture d'un atelier complet de forage et matériel nécessaire : o 01 foreuse rotative « TOP 200 », o 01 compresseur à air, o 01 lot d'équipement d'essai de pompage, 02 camions grue, o 01 camion citerne, 03 wagonnettes, o 01 lot d'équipement de camping Cet atelier a permis à la réalisation de forages positifs équipés en pompes à motricité humaine en utilisant les fonds du Budget d'Investissement et d'Équipement (BIE). JICA2: - Formation du personnel de l'administration - Fourniture du deuxième atelier complet de forage : o 01 foreuse rotative « BONNE ESPERANCE » et 02 compresseurs à air, o 01 détecteur électrique, 06 camions grue, 02 wagonnettes, o 01 lot d'équipement de camping et 60 pompes manuelles ; - Réhabilitation du premier atelier de forage - Réalisation de forages positifs équipés de pompes à motricité humaine - Réalisation de Mini-adduction d'eau potable dans des gros villages (Sigibudo, Akoin, Assomé, Kpédji-Tsadamé, Agomé)	Maritime	94	1981 1981-1984	399, 938
2	JICA 3 - FED: - Fourniture de deux (2) ateliers complets de forage et matériels hydrogéologiques : o 02 foreuses rotatives, 02 compresseurs à air, 01 lot de prospection électrique o 01 lot de prospection électromagnétique, o 01 camion grue de 6 t, 02 camions grue de 5 t, 02 camions grue de 3 t, o 01 camion citerne, 03 wagonnettes, 03 camionnettes pick-up, o 01 camionnette, 01 lot d'équipement de camping, o 01 camionnette, 01 lot d'équipement de camping - Réalisation de forages positifs équipés de pompes à motricité humaine - Sensibilisation, l'organisation et la formation des bénéficiaires à la gestion et à l'entretien des points d'eau	Maritime Kara	56 5 138	1986- 1987 1991-1994	590, 000 816, 000

l'aide du FED					
4	JICA 4 : - Fourniture de pièces de réparation et de rechange pour 02 foreuses existantes et équipement de soutien (compresseur, 03 camions grue, 01 camion citerne à eau, 02 détecteurs électriques) ; - Fourniture d'équipement de soutien pour le forage (01 camion citerne à eau, 02 camions citerne à carburant, 01 compresseur, 02 camion pick-up, 02 équipement standard pour construction de margelle, 01 lot de matériel de camping, 01 lot d'équipement d'atelier pour véhicule et pompe) ; - Fourniture d'équipement de prospection hydrogéologique (01 véhicule 4X4, 01 camionnettes pick-up, prospection électrique et électromagnétique, 01 lot d'équipement d'étude et analyse et logiciel) - Fourniture d'équipement d'essai de pompage (01 camion grue, 01 matériel de camping 02 équipements d'essai de pompage) ; - Fourniture d'équipement pour la sensibilisation et pour la maintenance des points d'eau (03 pick-up 12 motocyettes,...) ; - Réalisation de forages positifs équipés de pompes à motricité humaine ; - Réalisation de Mini-adduction d'eau potable dans des gros villages : (Agomé, Vogomé, Zolo, Gai-somé, Assomé et Kpédji) - Réhabilitation d'anciens forages - Construction des locaux de la direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement région Maritime - Réalisation de forages positifs équipés en pompes à motricité humaine - Réalisation de mini-adduction d'eau villageoise - Réhabilitation d'anciens forages	Maritime	219 6 100	1998-2002	2106, 438
TOTAL			538 11 100	1980-2002	3903, 376 ou 19 516, 88 millions de FCFA

3) Liste des équipements concernés par la requête

Le projet consiste à la :

- Création de 300 nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) ;
- Réhabilitation 150 anciens forages équipés de pompes à motricité humaine ;
- Fourniture de 2 nouveaux ateliers complets de forage ;
- Réhabilitation de 2 anciens ateliers complets de forage ;
- Fourniture de matériels scientifiques ;
- Construction de 30 nouvelles mini-AEP.
- Construction des locaux de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement

Spécifications du matériel de construction

- **Deux ateliers complets de forage**
 - Deux sondeuses compactes
 - Modèle polyvalent, permettant l'utilisation des techniques de foration au marteau fond de trou, au rotary à la boue, à l'eau, à la mousse et à l'air, la circulation directe ou éventuellement inverse
 - Capacité : jusqu'à plus de 300m de profondeur en diamètre 12"1/4
 - Deux camions porteurs 6 x 6
 - Deux compresseur hautes pressions
 - Type haute pression
 - débit d'air : 3m³/mn
 - pression 27 à 30 bars

○ Deux pompes à boue incorporée aux deux foreuses

- Pression 20 à 30 bars
- Débit effectif : 80 à 100 m³/h

○ Deux carrousels de changement automatique de tiges incorporés aux sondeuses

- Capacité : au moins 10 tiges
- Diamètre : 4"1/2
- Longueur : 6,10 m

○ Accessoires : Marteau, taillants, tricônes, trilames, ...

- **Unité de développement et de pompage d'essai**

- Deux camions porteurs 6 x 6
- Deux compresseurs
 - débit d'air : 3m³/mn
 - pression : 10 bars
- Deux groupes électrogènes
 - Puissance : 25 KVA
 - Voltage : 110 à 240 V
- Accessoires : Pompes immergées, tête de pompages, sondes électriques, bac de mesures, etc
- **Véhicules d'accompagnement**
 - Deux camions citernes à eau
 - Deux camions citernes à gas-oil
 - Deux camions grue pour approvisionnement en produit de forage et matériaux
 - Quatre véhicules 4 x 4 de liaison
 - Deux camions bennes 4x4
- **Unité d'hydrofracturation**
 - Un camion porteur avec citerne d'eau incorporée de 10 m³
 - 01 pompe hydrofract triplex ayant un débit d'au moins 6 m³/h et une pression d'injection d'au moins 218 bars,
 - 01 pompe d'injection triplex de pression d'ancrage 210 bars
 - 10 parkers
 - 34 tuyaux galvanisés haute pression de 2" de diamètre et de 6 m de long chacun
 - 01 groupe électrogène de 30 KVA pour la réalisation des pompages avant et après hydrofracturation.

4) Pays d'approvisionnement potentiel(s) des équipements

Désignation	Pays de provenance
Ateliers de forage et pièces de rechange	JAPON/FRANCE
Equipement du château d'eau	TOGO
Equipement de la station de pompage et réseau d'adduction	TOGO/FRANCE
Pompes manuelles et électriques	TOGO/INDE
Fourniture des matériels scientifiques et autres :	JAPON

5) *Coût des équipements*

Types	Articles	Montant en dollars (1 dollar=450FCFA)	En FCFA
Fourniture de pompes à motricité humaine :	450	1 000 000	450 000 000
Fourniture de pompes immergées de forage	30	200 000	90 000 000
Fourniture de groupes électrogènes	30	666 666,667	300 000 000
Equipement du réseau d'adduction et de distribution	30	2 222 222,22	1 000 000 000
Fourniture de nouveaux ateliers complets de forage :	2	3 688 888,89	1 660 000 000
Fourniture de pièces de rechange pour la réhabilitation des anciens ateliers de forage :	2	3 688 888,889	1 660 000 000
Fourniture des matériels scientifiques et autres :	FF	55333,3333	24 900 000
Equipement des locaux de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement	FF	111 111,111	50 000 000

(6) *Contenu des composantes soft*

1) *Contenu*

Ce volet comprend trois composantes :

- Une composante d'appui communautaire** comprenant les actions suivantes :
- préparation et organisation d'une campagne d'information à travers les médias appropriés et recueil des demandes des villages ;
 - traitement des demandes des villages sous leurs aspects socio-économiques et de faisabilité sociale ;
 - participation avec l'équipe technique à la validation des demandes ;
 - appui à la mise en place des structures de gestion au sein des villages dont la demande a été retenue et à l'établissement de relations contractuelles avec les fournisseurs de services privés (exploitants, réparateurs, organismes financiers, etc.) ;
 - sélection des artisans réparateurs et participation à leur formation avec le fournisseur de pompes chargé de cet aspect ;
 - suivi des villages pendant la réalisation des ouvrages.

Cette composante représentera une part importante de l'activité du projet. Ce n'est que lorsque l'ensemble des conditions nécessaires à la faisabilité sociale et technique des ouvrages sera réuni que les demandes pourront être hiérarchisées et sélectionnées pour définir et lancer le programme de travaux.

Une composante maîtrise d'œuvre :

- assurera la coordination des actions précédentes et sera responsable de la bonne réalisation du projet ;
- mettra au point les démarches participatives nécessaires à l'adhésion/implication des populations ;
- réalisera les travaux préalables à l'implantation des ouvrages (études de photo-interprétation, prospection géophysique) ;
- organisera l'appui technique aux études de projets communautaires (notamment les avants projets sommaires (APS) et détaillés (APD) des Mini-AEP) et en vérifiera les résultats ;
- aidera à préparer les dossiers d'attribution de travaux et contrôlera leur exécution ;
- contribuera à la capitalisation de l'expérience du projet, par la mise en place d'un système de suivi-évaluation interne du projet, de ses impacts et par la production de notes méthodologiques sur les démarches et dispositifs mis en place.

Une composante maîtrise d'ouvrage, qui constituera essentiellement à financer une cellule de projet, au sein de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement pour assurer le pilotage, le suivi et le contrôle rapprochés du projet.

2) Coût approximatif: 3343333,33 dollars soit 1 504 500 000 FCFA

3) ressources humaines : TOGO

(7) *Obligations et mesures budgétaires pris en charge par le gouvernement du pays bénéficiaire lors de la mise œuvre du projet*

(8) *Bénéfices/bénéficiaires/résultats attendus du projet*

- *Bénéfices/Bénéficiaires :*

Le bénéfice du présent projet est qu'il apportera une amélioration substantielle dans les conditions de vie des populations rurales et semi urbaines au Togo.

Les bénéficiaires du projet sont essentiellement les populations rurales et semi urbaines les plus défavorisées des régions de Savanes, Plateaux et Maritime à qui le projet permettra d'avoir accès à l'eau potable de façon durable. Les services techniques impliqués dans le projet seront renforcés pour une efficacité dans toutes leurs interventions pendant et après le projet.

Le projet permettra d'alimenter 562 500 personnes des trois régions(3) en eau potable et accroître ainsi de façon durable l'accès aux services de base eau et hygiène/assainissement de ces populations.

9. Organisme d'exécution

(1) Nom de l'organisme :

La Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement (DGEA) du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise est l'organisme d'exécution du projet.

(2) Nombre du personnel de l'organisme :

Tableau : Nombre et répartition du personnel de la DGEA

Personnel	Ingénieurs	Techniciens supérieurs	Techniciens	Aides Techniciens	Sociologues	Agents FORMENT (agent de formation à l'entretien des points d'eau)	Autres
Niveau central (DGEA)	16	4	0	4	2	0	
Région maritime	0	2	0	1	1	3	
Région des Plateaux	1	0	0	3	1	5	
Région Centrale	2	0	0	3	1	3	132
Région de la Kara	2	1	1	1	1	5	
Région des Savanes	1	1	0	1	1	3	
Total effectif	22	8	1	13	7	19	132

Autres : administrateurs, gestionnaires, comptables, aide comptable, Secrétaires, opératrices de saisie, employés de bureau, manoeuvres, chauffeurs.

Soit un total de 202 agents

- Résultats attendus
 - 300 nouveaux forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) réalisés,
 - 150 forages anciens réhabilités,
 - 30 mini-AEP nouvelles construites,
 - 02 anciens ateliers de forages réhabilités et opérationnels,
 - 2 nouveaux ateliers de forages et matériels scientifiques acquis
 - Fourniture des matériels scientifiques et autres :
 - **les locaux de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement sont construits et équipés**
 - les travaux sont bien suivis

8. Exploitation, méthode de maintenance et de gestion, mesures budgétaire et personnel attribué après réalisation du projet /programme.

Les principes et approches abordés lors des campagnes de sensibilisation et animation des bénéficiaires (Eau et santé, équité du service public, eau payante, responsabilités des usagers, financement du service de l'eau, approche participative, approche par la demande, approche décentralisée, approche programme, approche genre, formation et informations des populations...) posés par le document de politique nationale en matière de l'approvisionnement en eau potable (EP) et assainissement (AEPA) en milieu rural et semi-urbain permet de garantir une bonne gestion et maintenance des ouvrages.

Trois acteurs interviennent dans l'exploitation et la maintenance des ouvrages après leur mise en place :

L'Etat

L'Etat, représenté par le ou les ministères en charge de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que les ministères connexes intervenant dans le secteur (ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, de l'éducation...). L'Etat met chaque année à la disposition du ministère en charge de l'eau un fonds pour l'entretien des ouvrages hydrauliques existants.

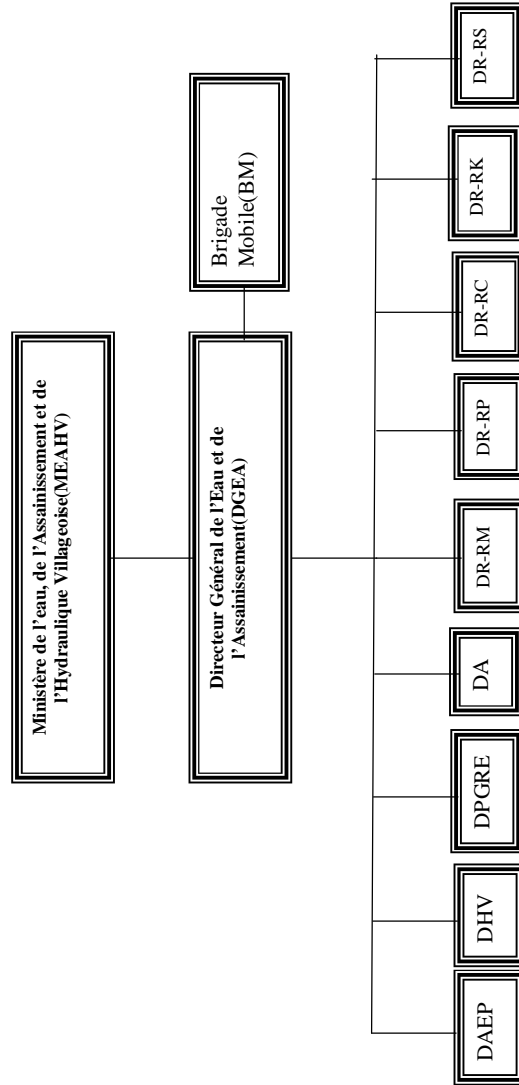
Les services techniques déconcentrés de l'Etat

Ces services sont constitués par les différentes équipes centralisées, déconcentrées ou décentralisées en charge de l'eau potable et de l'assainissement, et dans une moindre mesure par les services techniques des autres ministères ayant un lien avec la gestion de l'eau potable, comme le ministère en charge de la santé.

Les usagers, les associations d'usagers

Les usagers du service public de l'eau et de l'assainissement sont les ménages bénéficiant d'un accès à ces services. Leur rôle est primordial dans l'organisation du secteur AEPA R/SU, puisque leur responsabilisation vis-à-vis du service est un élément central de cette politique. Leurs rôles consistent essentiellement à financer au travers du paiement de l'eau, les coûts récurrents de la fourniture du service, de son amélioration en fonction de la demande et de contribuer au financement du renouvellement des ouvrages.

(3) Organigramme de la DGEA



DA : Direction de l'Assainissement, DAEP : Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable, DPGRE : Direction de la Planification et de la Gestion des Ressources en Eau, DHV : Direction de l'Hydraulique Villageoise, DR : Direction Générale, DR-RM : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise - Région Maritime, DR-RP : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise - Région des Plateaux, DR-RC : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise - Région Centrale, DR-RK : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise - Région de la Kara, DR-RS : Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise - Région des Savanes

(4) Budget de la DGEA

Année	Budget voté et exécuté en millions FCFA
2006	6 628
2007	249
2008	2 631
2009	3 250

(5) Activités de la DGEA (activités liées au projet)

Les activités de la DGEA sur le projet se résument essentiellement au pilotage du projet, au suivi et contrôle rapprochés du projet (suivi quantitatif des travaux) sur le terrain par une cellule de projet mise en place au sein de la DGEA.

10. Exonération par le pays bénéficiaires lors de l'exécution du projet

11. Rapport entre le projet et la coopération technique, les aides financières remboursables ou non remboursables, ou l'assistance multilatérale émanant du Japon

(1) Rapport avec l'étude de développement

Le secteur eau et assainissement s'intègre dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et dans la stratégie des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le secteur Eau et Assainissement constitue la clé de voûte de développement de toutes ces stratégies. Le quatrième programme spécifique de l'axe 3 du DSRP met un accent particulier sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement.

Le présent projet d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement en milieu rural et semi urbain s'inscrit parfaitement dans les objectifs des deux plans nationaux de développement à savoir la Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté (SIRP) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Il permettra une amélioration de l'accès durable et équitable des populations rurales et semi urbaines à l'eau potable et à un assainissement moderne.

(2) Rapport avec la coopération technique : **Non**

(3) Rapport avec l'aide financière remboursable : **Non**

(4) Rapport avec l'aide financière non remboursable autre que le projet : **Non**

(5) Rapport avec l'assistance multilatérale à travers les organisations internationales : **Non**

(6) Rapport avec le soutien des ONGs Japonnaises : **Non**

12. Exploitation des leçons préceptes et des enseignements tirés de projets d'aide non-remboursables similaires et passés

(1) Titre des projets d'aide non-remboursables similaires et passés

JICA 1 : Projet de renforcement de capacité de la DGEA :

- Formation du personnel de l'administration ;
- Fourniture d'un atelier complet de forage et matériel nécessaire pour les travaux de forages

JICA 2 : Projet d'hydraulique villageoise dans la région Maritime :

- Formation du personnel de l'administration ;
- Fourniture du deuxième atelier complet de forage ;
- Réhabilitation du premier atelier de forage ;
- Réalisation de forages positifs équipés de pompes à motricité humaine et de Mini- adduction d'eau potable dans des gros villages

JICA 3-FED : Projet d'hydraulique villageoise dans la région de la Kara :

- Fourniture de deux (2) ateliers complets de forage et matériels hydrogéologiques ;
- Réalisation de forages positifs équipés de pompes à motricité humaine
- Sensibilisation, l'organisation et la formation des bénéficiaires à la gestion et à l'entretien des points d'eau avec l'aide du FED

JICA 4 : Projet d'hydraulique villageoise dans la région Maritime

- Fourniture de pièces de réparation et de rechange pour les foreuses existantes et équipement de soutien ;
- Fourniture d'équipement de prospection hydrogéologique, électrique et électromagnétique, 01 lot d'équipement d'étude et analyse et logiciel
- Fourniture d'équipement d'essai de pompage ;
- Fourniture d'équipement pour la sensibilisation et pour la maintenance des points d'eau ;
- Réalisation de forages positifs équipés de pompes à motricité humaine et des Mini- adduction d'eau potable dans des gros villages
- Réhabilitation d'anciens forages
- Construction des locaux de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement région Maritime

(2) Evaluation ex-post des projets similaires ou passés

Un La Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement (DGEA) a conduit sur l'ensemble du territoire national avec l'appui financier et technique de l'Agence Française de Développement (AFD), un inventaire exhaustif des points d'eau à usage domestique. Les résultats de cet inventaire se présentent comme suit :

- Un total de 4550 points d'eau (forages et puits) équipés de pompe à motricité humaine a été inventorié; de ce nombre, 3204 PMH (points d'eau modernes équipés de pompes à motricité humaine) étaient fonctionnels (70 %) et 1346 étaient en panne (30 %).
- Sur un total de 180 puits munis de PMH, 121 de ces ouvrages ont leur moyen d'exhaure en panne soit plus de 67 % des puits "enquêtés".

Les pannes sont essentiellement dues à un manque de service après vente de certains types de pompe et à un manque de système d'entretien/maintenance.

- 107 localités sont équipées d'un système d'adduction d'eau potable (17 systèmes AEP en panne) alors que 59 localités disposent d'un Poste d'Eau Autonome(PEA) dont 25 PEA (43 %) étaient en panne lors de la visite des enquêteurs.

Les pannes sur les Mini AEP ou PEA sont essentiellement au niveau de la pompe et/ou groupe électrogène. Les systèmes d'AEP alimentés par le système solaire sont durables et le coût d'entretien et de maintenance sont très faibles par rapport aux groupes électrogènes

(3) Suivi tenant compte de l'évaluation ex-post projet

Mise en place d'un système de suivi dans les directions régionales et au sein des usagers d'eau :

Trois acteurs interviennent dans ce système de réparation des ouvrages hydraulique villageoise :

- Niveau 1 : Mécanicien pompe des Directions Régionales de l'Eau et de l'assainissement qui participe à la formation des artisans réparateurs, et à la consolidation du réseau (réseau de pièces détachées, réseau des artisans réparateurs) et en assurent le suivi.
- Niveau 2 : Artisans réparateurs(AR) formés ou recyclés et équipés par les fournisseurs de pompes ; l'AR sait effectuer toutes les réparations sur la pompe et tenir un cahier d'intervention (pour les besoins statistiques et le service après vente) etc.
- Niveau 3 : les responsables villageois qui se charge des opérations d'entretien courant de maintenance niveau 1, font appel à l'artisan réparateur en cas de panne et tiennent à jour la fiche d'entretien de la pompe. Ils sont aussi formés ou recyclés et équipés par les fournisseurs de pompes.

Les agents des directions régionales (Directeur régional, sociologue, animateurs, mécanicien pompe, plombiers...) de l'eau et de l'assainissement assistent les comités eau et les associations d'usagers d'eau dans la gestion des points d'eau. Ils sont chargés du suivi des magasins de pièces détachées des pompes mis en place lors des projets passés.

(4) Feed-back des leçons préceptes et des enseignements tirés lors de la mise en œuvre des projets passés :

- Composante appui communautaire :

Pour les projets/programme de forages, un accent particulier sera désormais mis sur le volet sensibilisation/animation/formation des bénéficiaires de ce projet.

La démarche de l'ONG chargée de cette composante s'inscrira dans le document de politique nationale et sera menée selon les principes essentiels suivant : Eau et santé, équité du service public, eau payante, responsabilités des usagers, financement du service de l'eau, approche participative, approche par la demande, approche décentralisée, approche programme, approche genre, formation et informations des populations...

La mise en place des dispositions de la nouvelle politique nationale en matière d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain, responsabilisant les usagers pour la définition de leurs besoins de points d'eau modernes dans le cadre du plan villageois de développement et la prise en charge de la gestion du service de l'eau, nécessite un important travail d'information et de formation des populations bénéficiaires.

- o Suivi post-projet :
- o Pour chaque projet d'hydraulique villageoise, un financement du suivi-évaluation à la fin du projet s'avère indispensable ; ce suivi permettra d'accompagner les bénéficiaires dans la gestion des ouvrages mis à leur disposition :
- Suivi des comités eau, des associations d'usagers d'eau, des artisans réparateurs, des vendeurs d'eau ;
- Suivi du fonctionnement des stocks de pièces détachées des pompes

Ce volet va être poursuivi par l'ONG chargées de la composante appui communautaire avec la supervision de la DGEA.

- o Les Mini AEP seront privilégiées dans les centres semi-urbains ou grosses agglomérations et dans les zones de grande profondeur des forages (entre 100 et 400 m); ceci permettra de rentabiliser ces types d'ouvrages ;
- o Alimenter les Mini AEP en énergie à partir des **panneaux solaires** dans les zones favorables à ce type d'énergie propre qui a une longue durée de vie avec un coût d'entretien/maintenance relativement faible plutôt que les groupes électrogènes. Ce type d'énergie est recommandé dans les milieux pauvres.
- o Renforcement de capacité, notamment la formation/recyclage des agents de la DGEA sur les projets/programme d'hydraulique

13. Période d'exécution de l'étude et/ou année de mise en œuvre du projet/programme souhaitée.

- Période d'exécution de l'étude : Aout 2008
- Année de mise en œuvre du projet/programme souhaitée : 2009-2010

14. Projet/programme au regard de la problématique hommes-femmes

(1)

1) *Projet/programme dont l'objectif principal est l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes.*

(2) *Renseignements concernant le 14.(1)*

La politique nationale en matière d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain met un accent sur la participation des femmes dans les choix et les prises de décisions de la maîtrise d'ouvrage locale qui revêt une importance particulière en raison de la forte implication des femmes dans l'utilisation des ouvrages et du service fourni. Il serait donc absurde de mettre en place une approche participative et de développer la maîtrise d'ouvrage locale sans vérifier que les femmes aient accès à une participation dans ces mécanismes à hauteur de leur implication dans la gestion de l'eau domestique et de l'assainissement familial.

Dans le cadre des interventions en AEPA, il est nécessaire de s'assurer que les ouvrages réalisés répondent effectivement à la demande des usagers directs, donc des femmes pour la majeure partie. De même, l'organisation mise en place pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages doit permettre un service de l'eau potable adapté à l'usage et aux besoins des différents types d'utilisateurs, dont les femmes pour la classique corvée d'eau.

Cela suppose en définitive d'impliquer des femmes dans le processus de conception de l'ouvrage afin de leur déléguer toute ou partie de la prise de décision sur plusieurs aspects : localisation d'un point d'eau ou d'un dispositif d'assainissement, type et dimensionnement de points d'eau ou d'assainissement (hauteurs des robinets, des surfaces utiles, etc.), aménagements utiles (dalle, repose-bassine, file d'attente, table de lessive, douche, etc.), dispositifs de sécurité (clés, protections). Pareillement et de façon encore plus cruciale, les utilisatrices doivent pouvoir largement influencer le mode de gestion et d'entretien établi, notamment le mode de paiement du service, la gestion des fonds, le calcul du prix de l'eau, etc.

Cette implication des femmes aux niveaux décisionnels et organisationnels peut parfois être difficile en raison de leur position de retrait dans les structures traditionnelles ou dans certains fonctionnements communautaires. Pour cette raison, la politique nationale d'AEPA systématise leur implication dans les structures de maîtrise d'ouvrage.

15. Assistance apportée par d'autres bailleurs de fonds au secteur de l'eau et assainissement ;

Programmes/projets	période	Financement	Méthode d'assistance
Programme d'hydraulique villageoise : création de 136 de points d'eau dans la région des Plateaux	1974-1987	Eglise baptiste	Le Ministère en charge l'Eau représenté par la DGEA assure la maîtrise d'ouvrages. Les directions centrales et régionales de l'Eau et de l'Assainissement sont chargées de la supervision et du suivi de l'exécution des travaux du projet. Les bureaux d'études qui assisteront les maîtres d'ouvrages joueront le rôle d'ingénieur conseil chargé des études, contrôle et surveillance des travaux et d'animation. Les entreprises sont chargées de la réalisation des travaux. Les bureaux d'étude et les entreprises sont recrutés sur appel d'offres international.
Programme d'hydraulique villageoise du 3e, 4e et 5e FED : création de 673 de points d'eau dans toutes les régions du Togo	1976-1989	FED	Idem
Programme d'hydraulique villageoise : création de 154 forages PMH dans les régions Maritime et Plateaux	1982-1985	BOAD	Idem
Programme d'hydraulique villageoise : création de 1063 forages PMH dans les régions Plateaux et Savanes	1981-1987	US/FAC/FED	Idem
Programme d'hydraulique villageoise : création de 216 forages PMH dans la région Maritime	1985-1989	CUSO	Idem
Programme d'hydraulique villageoise : création de 401 forages PMH dans toutes les régions	1987-1989	SOTOCO	Idem
Programme d'hydraulique villageoise : création de 150 forages PMH dans la région Centrale	1991-1992	FENU	Idem
Programme d'hydraulique villageoise : création de 215 forages PMH dans les régions de la Kara et des savanes	1991-1992	6e FED	Idem
Programme d'hydraulique villageoise : création de 215 forages PMH dans les régions de la Kara et des savanes	1992-1996	7e FED	Idem
Programme d'hydraulique villageoise des pays du conseil de l'Entente phase 3 dans les régions Maritime et Plateaux : réalisation de 424 nouveaux forages et réhabilitation de 211 anciens forages à PMH	1998-2000	AFD	Idem

A-63

Programme d'hydraulique rurale et semi-urbaine dans la région Centrale : réalisation de 468 nouveaux forages, réhabilitation de 22 anciens forages à PMH et construction de 14 Mini AEP	2005-2006	BID I	Idem
Programme d'hydraulique rurale et semi urbaine dans la région des Plateaux : Création de 170 nouveaux FPMH; Réhabilitation de 100 FPMH et construction de 30 Mini AEP	2007-2010	AFD/Togo	Idem
Programme d'hydraulique rurale et semi urbaine dans les régions de la Kara et Savanes Création de 400 nouveaux FPMH Réhabilitation 100 FPMH Construction de 9 Mini AEP	2008-2010	BIDII/Togo	Idem
Programme d'hydraulique rurale d'UEMOA : réalisation FPMH : Création de 300 nouveaux FPMH	2008-2009	UEMOE/Togo	Idem
Programme hydraulique rurale STABEX dans les régions Maritime et plateaux réalisation : 150 nouveaux FPMH créés 1 Mini AEP construits	2008-2010	UE-STABEX	Idem
Réhabilitation PNUD : réhabilitation de 14 FPMH ; 3PEA et de 5 MINI-AEP	2008-2009	PNUD	Idem
Programme hydraulique villageoise dans la région des savanes réalisation : 80 nouveaux FPMH créé	2009-2010	Fonds Saoudiens/GTZ/ETAT	Idem

16. Considérations environnementales et sociales : (Formulaire)

Point 1 : Aperçu du projet

Oui

1.1. Le projet relève d'un ou plusieurs secteurs énumérés ci-dessous

▪ Approvisionnement en eau, réseaux d'assainissement et station d'épuration

1.2. Certaines activités ci-dessous sont elles intégrées dans le projet ?

Oui : pompage des eaux souterraines (657 000 m3 par an)

1.3. Un examen d'alternatives a-t-il été effectué avant de formuler cette requête,

Non car il n'y a que la seule alternative économique et pratique pour alimenter les 300 localités rurales et 30 localités semi-urbaines

1.4. Les parties prenantes ont-ils été consultés avant de formuler cette requête ?

Oui

- **Organe administratif**
- **Résidents locaux**

Point 2 : Cette requête concerne-t-elle un projet nouveau ou en cours d'activités

- **Nouveau**

Point 3. Intitulé de la loi environnementale

- **Une EIE sur les projets d'alimentation en eau potable à partir des forages équipés de PMH ou à partir des Mini AEP a montrée qu'il n'y a aucun impact négatif sur l'environnement.**

Point4 :

Nom de l'autorité compétente : Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières.

- **Approbation de l'EIE**

Point 5 :

Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières est toujours associé aux projets d'approvisionnement en eau potable et puisque les études antérieures ont démontrées que ce type de projet n'a aucune incidence négative sur l'environnement, une attestation n'est plus nécessaire pour passer à l'exécution. Mais nous tenons toujours à associer le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières pour tout projet.

Point 6.

- **Zones d'habitat des minorités ethniques, des populations autochtones ou nomades, ayant un style de vie traditionnel, etc, ainsi que les zones présentant un intérêt particulier du point de vue social**

Point 7

Non

- **Les projets d'alimentation en eau potable à partir des forages équipés de PMH ou à partir des Mini AEP a montrée n'a aucun impact négatif sur l'environnement**

Point 8.

- **Utilisation de l'eau**

La fourniture de l'eau potable associée de hygiène/eau/assainissement au niveau de l'espace collectif et familial à toutes les populations des zones défavorisées des milieux ruraux et semi-urbain des 3 régions économiques conduirait à une amélioration de leurs conditions de vie.

Les effets attendus du projet seront visibles sur les plans sanitaire, social, économique, politique, financier et environnemental.

- **Economie locale telle que l'emploi et les moyennes de subsistances**

Le projet aura un impact sur le plan économique :

- Gains importants de temps grâce à la disponibilité de l'eau potable à faible distance. Ce qui permettra aux femmes de développer d'autres activités pouvant être génératrices de revenus ;
- développement des activités socio-économiques : les artisans, les commerçants, les petites entreprises, bureaux d'études, systèmes financiers décentralisés, etc.
- **Infrastructures sociales et services connexes existants :**
- limitation de l'exode rural vers les villes ;
- développement d'un service public autour de ce qui constitue le plus souvent le premier équipement collectif ;
- organisation des communautés rurales et promotion des futures collectivités locales en milieu semi urbain ;
- accès à l'eau potable en permanence et en quantité et en qualité suffisante par la réalisation des ouvrages hydrauliques ;
- renforcement de capacité des bénéficiaires ;

Point 9.

9-1. Oui

3. 詳細協議議事録

面談日時	平成 21 年 10 月 28 日 10:30～	場所	UNCEF 事務所
面談先	Mme. Una McCaule 所長、M. Fataou SALAMI 水衛生担当、他 3 名		
訪問者・同行者	調査団		
主な面談事項	<p>1. 援助動向について</p> <p>教育、子供対策（エイズ対策、栄養改善）水と衛生（AFD と協働）、社会保障）、予防接種と保健サービス、NGO 支援、国家政策策定の支援等について実施。</p> <p>人力掘削井戸についての可能性調査</p> <p>2009 年は 1200 万 US\$ の予算、内水部門は 150 万 US\$ で人力井戸とリハビリを予定</p>		

面談日時	平成 21 年 10 月 28 日 11:30～	場所	フランス AFD 事務所
面談先	Yves PICARD 所長 Clémentine DARDY-DUMEUR 都市・インフラ開発プロジェクト担当		
訪問者・同行者	調査団		
主な面談事項	<p>1. ヒアリング内容</p> <p>AFD の援助は保健、教育、インフラ整備と給水 の 3 分野、全体予算 70 百万ユーロ 給水部門：プラトー州で 2007 年に開始、2011 年までの 5 年間、予算 8 百万ユーロ、新規深井戸は 300 本、他にリハビリ、小規模配水網、湧水整備</p> <p>インフラ整備・ロメ市、1) 雨水の再利用と循環、2) 家庭ゴミの収集と廃棄物処分、3) 行政組織関連整備</p> <p>今後のプロジェクト、新規、リハビリ、配水網、水資源管理の分野 トーゴ水公社については民営化に合わせ投資部門と運営部門に分け技術支援を予定、11 百万ユーロ</p> <p>プラトー州の安全について、全体としては問題ない。</p> <p>その他、今後、水と衛生部門についてのドナー会議を再開する予定 インベントリー整備 プラトー州プラトー州の担当コンサルタント BCEOM M. Derr VAN DE POEL</p>		

面談日時	平成 21 年 10 月 31 日 17:20～	場所	DR-RS サバネス州水・衛生・村落水利局
面談先	WFP サバネス局長（UN の安全の責任者）		
訪問者・同行者	調査団		
主な面談事項	<p>1. サバネス州の安全状況について</p> <p>盗難、道路閉鎖などがたまにあるが、場所は決まっておらず、国道沿いに夜間発生しており、昼間は問題ない。また、多くは雨期に発生している。被害は盗難が主体で組織化されていない。外国人の被害はない。</p> <p>2005 年から任務についており、安全上の被害は出ておらず、UNICEF、UNFPA、UNDP のプロジェクトは問題なく実施されている。</p> <p>今後、通信手段をドナー間で共有する方針で、NGO や 2 国間協力の国にも適用する。</p>		

面談日時	平成 21 年 10 月 31 日 16:50～	場所	DR-RS サバネス州水・衛生・村落水利局
面談先	Konlani 局長、		
訪問者・同行者	調査団		
主な面談事項	<p>1. ソーラーシステムの扱いについて</p> <p>先方：商用電源のないところとの位置づけ、また、発電機システムについては、維持管理不可能と考えている。</p>		

	<p>サバネス州には水・衛生・村落水利局が関与したソーラーシステム式給水施設はなく、民間については把握していない。</p> <p>2. 要請村落について</p> <ul style="list-style-type: none"> ・小規模配水施設のサイト名 先方：全て Canton（小郡）の Centre を対象としており、そのように修正する。 ・他ドナーとの重複サイトについては、要請から削除する。 ・気候：雨期は5月～10月末、8月～9月が最大降雨量となる
--	---

面談日時	平成 21 年 11 月 3 日 15:00～	場所	BRIGADE 移動（掘削）部隊
面談先	Kombate 局長、M. Kokoti（報道担当、書記官）		
訪問者・同行者	調査団		
主な面談事項	<p>1. 移動（掘削）部隊について</p> <p>組織自体は以前からあったが、2009年6月に省令により新組織として発足、Divisionとしての位置づけである。合計21名、修理部と管理部に分かれ、修理部は掘削技師2名、施工監理者3名、コンプレッサー技師1名、クレーン技師1名、その他10名、但し、新組織図はまだできていない。</p> <p>所有機材は、掘削機1、コンプレッサー1、揚水試験機材1、クレーン車1、タンク車1、現在は予算無く、プロジェクトなどの作業無し</p> <p>2. 今後の組織について</p> <p>カラ州の機材、要員をここに集める案がある。</p> <p>今後、通信手段をドナー間で共有する方針で、NGOや2国間協力の国にも適用する。</p> <p>他ドナー案件については、一般競争入札には参加しないが、国の投資予算を用いてリハビリや洪水時の緊急工事を担当する方針。</p> <p>今後の活動計画は、現時点ではないが、2009年12月の国会での予算審議前に計画策定と予算枠の概定を行うことになる。</p> <p>人材育成は行っておらず、懸念している。プロジェクトの中でやるようお願いしたい。</p> <p>要員としては、2班分を組織</p>		

面談日時	平成 21 年 11 月 5 日 9:10～	場所	FORAGE TECHNIC-EAU 本社
面談先	社長他		
訪問者・同行者	コンサルタント団員（中川、望月、前野、松原）		
主な面談事項	<p>1. 会社の経験、機材、要員等について</p> <p>1987年創設、55%トーゴ資本（1,000万FCFA）、45%カナダ資本、カナダ製機材を中心に掘削4班分保有、水圧破碎機材保有2台（水圧破碎はほとんどのプロジェクトで採用している）</p> <p>受注状況</p> <p>ブラトー州 AFD 案件、100本、終了</p> <p>サバネス州 BID 案件、200本+小規模配水施設4箇所、2009年11月～8ヶ月間の予定</p> <p>カラ州 UEMOA プロジェクト、成功井戸100本、計画 EU プロジェクト、42本</p> <p>マリタイム州 STABEX-EU、32本、</p> <p>資材：泥剤はカナダから輸送、ケーシングはガーナ（Interplast社）、トーゴの企業は倒産</p> <p>物理探査機材、電気探査、電磁波探査機材（GEOMICS-EM）所有</p> <p>社会条件調査：社会学担当1名、調査員4名在席</p>		

面談日時	平成 21 年 11 月 20 日 10:00～10:30	場所	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale 統計・国家会計総局統計局
------	-------------------------------	----	--

面談先	M. ANIMAOU Tchou
訪問者・同行者	コンサルタント団員（前野）、M. DJATOZ（水・衛生・村落水利省）
主な面談事項	<ol style="list-style-type: none"> 1. 統計資料の入手の要望 人口統計資料入手 2. 人口統計調査 1回目 1958年～1960年 2回目 1970年 3回目 1981年 3' 1991年～1993年 地図整備 4回目 2010年に予定

面談日時	平成21年11月20日16:00～16:30	場所	水・衛生・村落水利省
面談先	UNICEF, M. Fatou SALAMI		
訪問者・同行者	コンサルタント団員（前野）、M. DJATOZ（水・衛生・村落水利省）		
主な面談事項	<ol style="list-style-type: none"> 1. UNICEFのソーラーシステムに関する方針と関連プロジェクトについて UNICEFは村落給水プロジェクトにおいてソーラーシステムを採用していく方針である。2010年度案件として、沿岸州、カラ州、サバンナ州でソーラーシステムの小規模配水網施設10箇所（最小）を含む深井戸100本を計画、入札仕様書などは未作成。併せてソーラーシステムに関する技術支援（研修）を省地方局職員に対し実施する方針。 2. 資料入手 UNICEF作成の資料を電子ファイルにて入手 		

面談日時	平成21年11月20日16:30～16:50	場所	水・衛生・村落水利省
面談先	European Investment Bank, Mme. Vivian Castro Pöyry		
訪問者・同行者	コンサルタント団員（前野）、M. DJATOZ（水・衛生・村落水利省）		
主な面談事項	Banque Investissement de Europeは、JICAに対し、大型案件に関する相互協力の可能性を確認したいとのことで、JICAブルキナ事務所へコンタクトするよう勧めた。		

面談日時	平成21年11月23日10:30～11:10	場所	UE-STABEX事務所（EU出先機関の位置づけ）
面談先	M. EUSEBIO A. César		
訪問者・同行者	コンサルタント団員（前野）、M. DJATOZ（水・衛生・村落水利省）		
主な面談事項	<ol style="list-style-type: none"> 1. EUのプロジェクト実施状況 1997年度に実施した第7次FEDの後、政治的な混乱のためプロジェクトを中断、その後2008年から再開、第8次、第9次FED（NGOの養成）ほぼ終了、現在第10次（道路と衛生部門、）を計画中で給水部門を加える事について水・衛生・村落水利省と協議中 2. ソーラーシステムの採用に関する考え方とプロジェクト計画 現時点ではプロジェクトには含めていないが、計画中の次期代11次でソーラーシステムを盛り込む可能性あり。ニジェール国では300箇所の深井戸計画でソーラーシステム（箇所数不明）を採用したプロジェクトが今年終了する等、EUとして実績はある。 3. ソフトコンポーネント EUとしては、村落レベル、ポンプ修理人レベルの講習は行うが、省レベルは考えていない。 4. その他 STABEX（stabilization of export earnings system）は2009年12月で閉鎖、EUの出先は別の組織に引き継がれるが詳細は不明 		

面談日時	平成21年11月23日16:00	場所	水・衛生・村落水利省
面談先	フランス afd, Mme. Clémentine DARDY-DUMEUR（電話）		
訪問者・同行者	コンサルタント団員（前野）、M. DJATOZ（水・衛生・村落水利省）		
主な面談事項	<ol style="list-style-type: none"> 1. ソーラーシステムの採用に関する方針 AFDとしては、村民の経済状況を考えると、将来はソーラーシステムあるいは風力発電シス 		

	テムなどのエネルギー源の採用に関心がある。但し、現時点ではプロジェクトとして具体化したものはない。
--	---

面談日時	平成 21 年 11 月 25 日 11:00～11:30	場所	水・衛生・村落水利省
面談先	DIABAKTE 官房長、DJASSIBE 飲料水供給局長、M. AMADOU、M. DJATOZ		
訪問者・同行者	コンサルタント団員（望月、中川、松原、前野）		
主な面談事項	調査終了の報告、質問書に対する回答、掘削部隊の活動計画に関する文書等入手		

面談日時	平成 21 年 11 月 26 日 11:30～12:30	場所	JICA ブルキナファソ事務所
面談先	碓井担当		
訪問者・同行者	コンサルタント団員（望月、中川、松原、前野）		
主な面談事項	<ol style="list-style-type: none"> 1. 望月、中川、前野から各々の調査結果の概要報告（文書及び電子ファイルで提出） 2. その他、ワガドグーロメ間チケット類返却、携帯電話返却、望月団員から業務費返却、前野が預かったマラリア予防薬等の措置については、JICA 東京へ返却 3. 空港へのアクセス他についての確認 		

4. 質問票及び回答

4-1 質問票

QUESTIONNAIRE

La mission veut collecter les informations par enquête sur certains points essentiels et le contexte du projet faisant l'objet de la requête. Veuillez donc bien vouloir répondre aux questions. Le questionnaire est composé des trois parties : « I. Sur les conditions arrières de projet demandé et les informations générales », « II. Sur les équipements et matériaux demandés et existants », « III. Sur le système d'exploitation et de gestion/entretien » et « IV. La considération environnementale et sociale »

I. Sur les conditions arrières de projet demandé et les informations générales

A Système administratif et plans/programmes sectoriels

1. Système administratif
 - Veuillez établir une figure montrant la structure du système administratif décentralisé des Régions et Préfectures actuels, en précisant l'autorité chargée de la nomination (au niveau des départements, districts, villages). Y a-t-il un projet de réforme du système administratif décentralisé ?
 - Le programme de décentralisation et de privatisation dans le domaine de la politique du secteur de l'eau et des installations hydrauliques, son état d'avancement.
 - A quelle autorité appartiennent le droit de propriété, le pouvoir d'exploitation et la responsabilité de gestion/entretien des installations hydrauliques ? (Au cours de l'exécution des projets et après leur achèvement)
2. Plans/programmes sectoriels nationaux
 - Veuillez indiquer le nom, l'année de démarrage et d'achèvement du plan/programme sectoriel national, et en mettre une copie à notre disposition.
 - L'état d'avancement du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), et en mettre une copie à notre disposition. (avec les informations sur « PRGF, HIPC, etc.)
 - Veuillez indiquer le nom, l'année de démarrage et d'achèvement du programme national de l'hydraulique rurale, et en mettre une copie à notre disposition.
 - Le plan/programme de l'hydraulique rurale du MEAHV.

- Une liste inventaire des installations hydrauliques par Régions, par Préfectures, pour l'ensemble du pays (mini AEP, forages à motricité humaine, puits bétonnés, autres)
- 3. Ministère tutelle de l'Hydraulique et autres ministères liés à l'hydraulique
 - Veuillez présenter sous forme de tableau et de figure le MEAHV avec son organigramme, ses compétences et ses effectifs, au niveau central et décentralisé. L'organisation actuelle date de quelle année ? Veuillez nous informer de la réforme institutionnelle prévue au MEAVH, son état d'avancement et l'organigramme à la fin de la réforme.
 - Veuillez nous donner une copie d'un document indiquant les budgets annuels du MEAVH, budget de fonctionnement et d'investissement, avec les détails par rubriques et services depuis 2005.
 - Existe-t-il d'autres ministères impliqués dans le projet ? Quels sont les ministères impliqués à la politique du secteur de l'eau ? Leur nom, rôle, etc.
 - Combien de forages/puits sont commandés chaque année par le MEAVH et/ou bailleurs de fonds ?
 - Veuillez nous informer et donner sur le système de commande des travaux de forage à l'entreprise locale ou internationale par le MEAVH, et un exemplaire de cahier de charge.
 - L'état actuel des installations hydrauliques réalisées par les projets japonais.
- 4. Normes liées à l'unité d'alimentation en eau
 - Veuillez nous indiquer l'unité d'alimentation en eau (volume d'eau requise par personne et par jour) en milieu urbain et en milieu rural.
 - Veuillez nous indiquer les normes sur la nature et la quantité des installations hydrauliques à équiper les communes selon leur population.
 - Veuillez nous transmettre une copie des textes législatifs (loi, décret, arrêté) portant ces normes.
- 5. Normes sur les spécifications des forages/puits
 - La norme de la qualité de l'eau (eau puisée, eau du réseau urbain).
 - Le critère de réussite des forages (par ex. au-dessus de xx m² à l'heure).
 - Les normes et spécifications standard des structures des stations de pompage, canalisations de drainage, puisards, etc.

Questionnaire

Mission d'étude préparatoire (préliminaire)
pour le projet d'approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA) en milieu rural et
semi-urbain dans les Régions Maritime, Plateaux et Savanes en République togolaise
JICA octobre 2009

6. Textes législatifs sur la construction

- Veuillez nous renseigner sur les jours chômés en vigueur d'après les textes législatifs ou la pratique sociale aux chantiers des travaux (par ex. le samedi, le dimanche, jours fériés, etc.)
- Veuillez nous transmettre une copie du tableau du Code du travail, des règlements liés à l'emploi, ainsi que les pratiques sociales à retenir sur l'emploi.
- Veuillez nous indiquer la procédure de l'exonération des taxes sur le carburant, le ciment, etc. et les services en charge.

7. Routes et accès

- Le trafic routier dans les zones ciblées fait-il l'objet des réglementations ou obstacles pour la circulation des poids-lourds sous la pluie (par ex. à cause des travaux, restriction du trafic des poids-lourds, routes barrées, etc.) ? Si oui, veuillez nous transmettre une copie des textes législatifs.

B Bailleurs de fonds et ONG

- Veuillez nous procurer une copie des rapports des projets de développement des eaux souterraines exécutés par d'autres bailleurs de fonds (pour les régions concernées).
- Les rapports contenant les informations sur les points suivants : nombre de forages réussis et ratés (pour calcul du taux de réussite), profondeur des forages et des niveaux d'eau, volume de production, longueur des crépines, diamètre du forage au fond, diamètres intérieur et extérieur des tubes en PVC, résultats des essais de la qualité de l'eau, coordonnées des forages, cartes d'emplacement des forages, dates d'exécution des travaux, plans coupe, etc.)

C Documents et informations généraux

- Veuillez nous établir une liste des entreprises locales privées exécutant sondage électrique, réalisation des forages, réalisation des ouvrages connexes, vente des pompes à motricité humaine, essais des matériaux, ciment, etc. (nom d'entreprise, coordonnées, nom de directeur, adresses).
- Les établissements publics et privés capables d'exécuter les essais de la qualité de l'eau : nom d'établissement, coordonnées.
- Une liste des entreprises de ventes des matériaux de construction, tubes en PVC, ciment, ronds d'armature, agrégat, etc.

Questionnaire

Mission d'étude préparatoire (préliminaire)
pour le projet d'approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA) en milieu rural et
semi-urbain dans les Régions Maritime, Plateaux et Savanes en République togolaise
JICA octobre 2009

- Veuillez nous transmettre les données météorologiques (pluviométrie, température, etc.) des vingt dernières années dans les Régions concernées.
- Veuillez faciliter l'acquisition des documents sur la géologie, la qualité de l'eau, le niveau des eaux souterraines, etc. et des cartes topographiques et géologiques pour l'ensemble du pays ciblés par le projet.
- Veuillez nous procurer un document relatant la prévalence des principales maladies pour l'ensemble du pays, par Régions, en particulier sur les maladies hydriques.
- Veuillez nous procurer « MICS 3 » originaux ou copies.
- Autres documents de données statistiques.
- Veuillez nous informer l'état actuel sur les installations hydrauliques avec le système solaire.

II. Sur les équipements et matériaux demandés et existants

1. Questions sur la requête
 - 1) La foreuse dont la capacité est plus de 300m de profondeur en diamètre 12"/1/4 est requise. Veuillez présenter la raison principale de votre préférence pour la foreuse de telle grande capacité.
 - 2) L'unité d'hydrofracturation est incluse sur la liste. Veuillez présenter le registre de site tel que les données de pompage avant et après l'exécution et le détail de la méthodologie, si vous l'avez exécuté.
 - 3) Avez-vous des lois particulières pour contrôler l'émission du gaz d'échappement pour le moteur diesel
 - 4) Veuillez décrire ou détailler les matériels scientifiques.
 2. Autres questions / requête
 - 1) Veuillez présenter la liste de localisation des foreuses existantes, autres équipements de support, outils de forage et des pièces de rechange sans tenir compte de ses conditions (utilisable ou non), si vous les gardez séparément.
 - 2) Veuillez présenter les documents montrant la méthodologie actuelle de contrôle des pièces de rechange (ex. liste d'inventaire etc.).
 - 3) Veuillez présenter la liste des entreprises locales de forage.
 - 4) Avez-vous les données sommaires sur la consommation des outils de forage pour chaque aire géologique ?
- Avez-vous les données sommaires sur la pénétration de forage pour chaque aire géologique ?

III. Sur le système d'exploitation et de gestion/entretien

1. Information les organisations (Ministère et Directions Régionales)
 - 1) Organigramme et allocation de personnel dans chaque division, section, etc.
 - 2) Rôles et responsabilité de ce qui précède
 - 3) Budget, recette et dépense du secteur d'alimentation en eau et assainissement pour les trois dernières années
 - 4) Organisation/agence responsable pour l'alimentation en eau dans le milieu rural
 - 5) Projets d'alimentation en eau en cours et programmés avec leur priorité et raison, sources de financement possibles
 - 6) Projets de développement de l'eau souterraine en cours et programmés avec leur priorité et raison, sources de financement possibles
 - 7) Assistance prévue pour le plan d'alimentation en eau et de développement de l'eau souterraine
 - 8) Formation du personnel pour les Projets d'alimentation en eau et l'exploitation et maintenance des installations d'alimentation en eau
 - 9) Suggestion/désir particulier, s'il y en a
2. Données et informations sur le système existant de mini-AEP dans les organisations d'alimentation en eau
 - (1) Organigramme de l'association des usagers de point d'eau et nombre de personnel dans chaque division
 - (2) Carte d'aire desservie avec lignes de transmission, réseau de distribution et installations principales
 - (3) Aperçu des installations principales du système existant d'alimentation en eau
 - (4) Rapport annuel pour les trois dernières années incluant le bilan
 - (5) Quantité et qualité de l'eau aux sources et leur changement saisonnier
 - (6) Indicatrices clés d'alimentation en eau pour les trois dernières années
 - 1) Population dans l'aire desservie
 - 2) Population desservie
 - 3) Ratio de couverture d'alimentation en eau
 - 4) Nombre de connexions de l'alimentation en eau
 - 5) Capacité conçue de la production d'eau
 - 6) Production journalière moyenne d'eau et leur changement saisonnier
 - 7) Consommation journalière moyenne d'eau et leur changement saisonnier
 - 8) Ratio UFW (una counted for water)
 - 9) Consommation moyenne d'eau par personne par jour (LPCD)
 - (7) Paramètres du test sur la qualité d'eau (journalier, hebdomadaire, mensuel, etc.)
 - (8) Paramètres du monitoring dans le système de distribution (pression d'eau, chlore concentration, etc.)
 - (9) Tarif d'eau et perception

- (10) Eléments principaux sur dépenses et ses pourcentages
- (11) Problèmes majeurs sur Exploitation et Maintenance
- (12) Formation du personnel sur Exploitation et Maintenance

3 Données et informations sur le système existant d'alimentation en eau (Niveau 1)

- (1) Organisation du comité de gestion de point d'eau et nombre de personnels
- (2) Localisation
- (3) Population dans l'aire desservie
- (4) Population desservie
- (5) Source d'eau et installation (profondeur de puits, diamètre, tubage, crépine, Type de pompe, etc.)
- (6) Qualité d'eau
- (7) Maladies hydriques, s'il y en a.
- (8) Consommation moyenne d'eau par personne par jour (LPCD)
- (9) Tarif d'eau
- (10) Autres sources d'eau (pluie, pompes manuelles privées, source, etc.)
- (11) Problèmes majeurs sur Exploitation et Maintenance

4 Données socio-économiques et information dans l'aire de l'étude

- (1) Carte Administrative
- (2) Données socio-économiques
- (3) Données de chaque division administrative telle que:
 - Aire (m² ou km²)
 - Population
 - Revenu moyen par ménage
 - Utilitaires d'eau dans un ménage moyen
 - Consommation d'électricité dans un ménage moyen
 - Industries et produits principaux
 - Maladies hydriques et taux de mortalité infantile
 - Ethnie, minorités, tribus

5 Fournisseurs dans l'aire de l'étude

- 1) Nom des fournisseurs
- 2) Articles principaux de fourniture
- 3) Pièces de rechange disponibles
- 4) Nombre de personnels pour maintenance

IV. La considération environnementale et sociale

A: Organisation Responsable pour l'Environnement

- (1) Organigramme
- (2) Nombre de personnels dans chaque division et leurs rôles
- (3) Budget Annuel

B: Lois /Décrets /Réglementations /Standards pour la Gestion l'Environnemental et Directives sur l'Etude d'Impact Environnemental

- (1) Veuillez nous présenter une liste des lois environnementales (incluant politiques, décrets, réglementations, standards etc.) et directives pour l'Evaluation Environnementale Préliminaire et l'Etude d'Impact Environnemental avec informations suivantes:

- Nom/Titre
- Année d'établissement et modification
- Agence chargée
- But principal
- Contenu sommaire
- Autres informations, s'il y en a

C: Condition et Procédures de l'Evaluation Environnementale Préliminaire et l'Etude d'Impact Environnemental et l'Autorisation Environnementale

- (1) Veuillez expliquer brièvement sur la condition et procédures de l'Evaluation Environnementale Préliminaire et l'Etude d'Impact Environnemental et l'Autorisation Environnementale.
- (2) Veuillez nous présenter une liste des documents essentiels pour l'Evaluation Environnementale Préliminaire et l'Etude d'Impact Environnemental et l'Autorisation Environnementale.

D: Conventiion Internationale sur la Conservation Environnementale

- (1) Veuillez nous présenter les informations générales sur la convention internationale pour la conservation environnementale, ratifiée ou accordée. Les exemples des conventions internationales sont listés comme suit:

- Convention de Ramsar
- Convention de Patrimoine Mondiale
- Convention de Washington
- Convention de Bonn (sur la conservation des espèces migratoires des animaux sauvages)
- Convention sur Diversité Biologique
- Protocole de Kyoto (pour le cadre de l'ONU sur le changement climatique)

- Autres (incluant coopération bilatérale et assistance avec les autres pays)

E: Monitoring sur la Qualité d'Eau

- (1) Veuillez nous présenter les standards de la qualité d'eau pour la catégorie respective telle qu'eau potable et domestique, eau à usage industriel, eau d'irrigation, eaux usées, conservation environnementale, etc.
- (2) Organisation/Agence Responsable du Monitoring sur l'Effluent des usines et l'Usine de Traitement des Eaux Usées

F: Standards Environnementaux

- (1) Veuillez nous présenter les standards environnementaux pour la catégorie respective telle que bruit, odeur etc.

G: Aires où les Natures sont Conservées

- (1) Veuillez nous présenter une liste des aires où les natures sont conservées et/ou une carte indiquant ces aires
- (2) Veuillez nous présenter une liste des parcs nationaux et/ou a une carte indiquant ces aires
- (3) Eléments interdits à faire dans ses aires

H: Autres

- (1) L'Evaluation Environnementale Préliminaire et l'Etude d'Impact Environnemental conduites pour les projets d'alimentation en eau et de développement de l'eau souterraine dans le passé, s'il y en a
- (2) Consultants enregistrés/licenciés et/ou personnes disponibles pour l'Evaluation Environnementale Préliminaire et l'Etude d'Impact Environnemental
- (3) Veuillez mentionner les parties prenantes et/ou chefs d'opinion qui pourraient être concernés par le Projet.

